

Conseil permanent de la jeunesse

**Rapport
annuel
1996-1997**

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le Conseil permanent de la jeunesse

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500 D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 1997
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-17733-2
ISSN : 0847-0227

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, au nom des membres du Conseil permanent de la jeunesse, le neuvième rapport des activités de cet organisme pour la période du 1^{er} avril 1996 au 31 mars 1997.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration,

André Boisclair

Québec, mai 1997

Monsieur André Boisclair
Ministre des Relations avec
les citoyens et de l'Immigration
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à l'article 31 de la *Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse*, le neuvième rapport des activités du Conseil pour l'année financière se terminant le 31 mars 1997.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président du Conseil,

Michel Philibert

Québec, mai 1997

Table des matières

I. La présentation du Conseil permanent de la jeunesse	9	3. Les rapports, consultations et autres publications	17
1. L'organisme	9	3.1 <i>Au nom de la loi, j'ai aussi des droits! Guide des droits et obligations destiné aux jeunes, en cas d'arrestation et de détention</i>	Mars 1997 17
2. La fonction et les pouvoirs du Conseil	9	3.2 <i>Répertoire des organismes jeunesse</i>	Mars 1997 17
3. La composition et le fonctionnement du Conseil	9	3.3 <i>«Vivre l'école». Pour la formation de jeunes solidement enracinés et engagés dans leur communauté</i>	Février 1997 17
4. Le personnel du Conseil	10	3.4 <i>La prévention du suicide chez les jeunes. Le point de vue des intervenants</i>	Octobre 1996 18
5. Le budget du Conseil	10	3.5 <i>Les élus municipaux: décider et agir avec les jeunes</i>	Août 1996 18
II. Les séances et les comités du Conseil	11	3.6 <i>Compte rendu — Conférence parallèle des jeunes sur le devenir social et économique du Québec</i>	Juin 1996 19
1. Les séances	11	4. Les autres activités	19
2. Les comités	11	4.1 La consultation sur la réforme de la sécurité du revenu	19
2.1. Le comité sur la violence et sur le suicide chez les jeunes	11	4.2 La rencontre entre jeunes assistés sociaux et députés	20
2.2. Le comité sur la sécurité du revenu	11	4.3 La rencontre avec le Comité aviseur de lutte aux drogues	20
2.3. Le comité sur la réforme du Régime de rentes du Québec	12	4.4 La consultation du Groupe de travail en prévention du suicide	20
2.4. Le comité sur l'éducation	12	4.5 La consultation du Secrétariat à l'action communautaire autonome	20
2.5. Le comité sur l'exode rural	12	4.6 Le Sommet sur l'économie et l'emploi	21
III. Les activités du Conseil en 1996-1997	13	4.7 La présentation aux Assises nationales des États généraux de l'éducation	21
1. La lutte pour le maintien du Conseil	13	4.8 Le Forum jeunesse de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec	21
2. Les avis et mémoires	13	4.9 La rencontre des regroupements jeunesse des régions	21
2.1 <i>Le suicide chez les jeunes: S.O.S. Jeunes en détresse!</i>	Février 1997 13	4.10 Le jury des Prix de la famille	22
2.2 <i>La réforme de la sécurité du revenu, un parcours semé d'embûches pour les jeunes</i>	Janvier 1997 14	5. Les travaux en cours	22
2.3 <i>Le Régime de rentes du Québec. Pour vous, pour nous et pour nos enfants</i>	Octobre 1996 15	5.1 La recherche sur les jeunes suicidaires	22
2.4 <i>Accès graduel à la conduite automobile: Wô les moteurs!</i>	Août 1996 16	5.2 Le répertoire d'outils de prévention sur le suicide	22
2.5 <i>Pour accroître la réussite éducative, le temps est venu...</i>	Août 1996 17	5.3 L'exode rural des jeunes	22

6.	La participation à des comités externes	22
6.1	Le Forum pour l'emploi	23
6.2	La Fondation des centres jeunesse de Québec	23
6.3	La Société d'aide aux réseaux d'entreprises jeunesse	23
6.4	L'Office franco-québécois pour la jeunesse	23
6.5	La Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre	23
6.6	Le Forum régional pour l'emploi Québec—Chaudière-Appalaches	23
6.7	Le Comité aviseur jeunes de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre	24
6.8	La Commission jeunesse du Conseil régional de développement — 04	24
6.9	Le Forum sur l'adolescence en difficulté	24
6.10	Déclic, initiatives pour la formation et l'emploi des jeunes	24
6.11	Santé Québec	24
6.12	Les tables thématiques du Forum sur le développement social	24
6.13	Les Entretiens Jacques-Cartier	25
6.14	Le Regroupement provincial d'échanges et d'information des intervenants et intervenantes du secteur jeunesse	25
6.15	Le Groupe de travail sur l'économie sociale	25

IV.	Les communications	27
1.	Les communiqués de presse	27
2.	Les lettres ouvertes	29
3.	Les conférences de presse	30
4.	Les entrevues sollicitées par les médias	30
5.	Le soutien aux médias	30
6.	Les allocutions	31
7.	Les demandes d'information formulées au Conseil	31
8.	Le Remue-Méninges Express	31

V.	Le centre de documentation	33
-----------	-----------------------------------	-----------

Annexe I	
Liste des publications du Conseil permanent de la jeunesse	35

I. La présentation du Conseil permanent de la jeunesse

1. L'organisme

Le Conseil permanent de la jeunesse est un organisme consultatif créé en vertu d'une loi constitutive sanctionnée et mise en vigueur le 23 juin 1987. Depuis, le projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse*, a été sanctionné et mis en vigueur le 23 juin 1992. En 1997, des modifications à la loi constitutive du Conseil doivent être apportées, le gouvernement ayant manifesté son intention d'effectuer certains changements.

Le Conseil permanent de la jeunesse est sous la responsabilité de M. André Boisclair, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

2. La fonction et les pouvoirs du Conseil

Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre responsable du Conseil sur toute question relative à la jeunesse.

À la demande expresse du ministre, ou de sa propre initiative, le Conseil donne son avis sur toute question relative aux besoins et aux intérêts de la jeunesse; il effectue ou fait effectuer les études et recherches utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction; il peut solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes, de groupes et d'organismes sur les questions relatives à la jeunesse. Finalement, le Conseil s'assure, s'il y a lieu, qu'on donne suite à ses recommandations.

Pour la réalisation de ses mandats, le Conseil peut former des comités spéciaux pour l'étude de questions particulières. Ces comités, avec l'autorisation du ministre, peuvent être totalement ou partiellement formés de personnes qui ne sont pas membres du Conseil.

3. La composition et le fonctionnement du Conseil

Le Conseil permanent de la jeunesse est composé de quinze membres, âgés entre 15 et 30 ans, élus par les personnes qui forment le collège électoral. Après avoir sollicité l'avis du Conseil, le gouvernement nomme un président parmi les membres

du Conseil. Les deux personnes assumant la vice-présidence sont élues par le Conseil, parmi ses membres.

La durée du mandat des membres est de trois ans. Seules les personnes assumant la présidence et la vice-présidence exercent leurs fonctions à plein temps. La direction du Conseil est assurée par la personne occupant la présidence. Cette personne est le porte-parole officiel de l'organisme et voit à la mise en œuvre des décisions du Conseil. Les titulaires de la vice-présidence l'assistent dans ses fonctions.

Le mandat 1994-1997 s'achevait au mois de février 1997. Le gouvernement souhaitant modifier la loi constitutive du Conseil, il a prolongé le mandat des membres. Les deux vice-présidents ont décidé de mettre fin à leurs contrats à la date prévue, soit en février 1997. Ils demeurent toutefois membres du Conseil jusqu'à la fin du mandat. Seul le président exerce maintenant ses fonctions à temps plein.

Conformément à sa loi constitutive, le Conseil doit se réunir au moins six fois par année, dont une fois par deux mois de septembre à juin.

Au 31 mars 1997, les membres du Conseil sont :

Bouchard, Martine
Montréal

Coudé, Stéphane
Montréal

Denault, Diane
Verdun

Dowd, Marc-André
Vice-président jusqu'en février 1997
Montréal

Lagacé, Christine
Saint-Ambroise

Legault, Yves
Brossard

Lévesque, Julie
Vice-présidente jusqu'en février 1997
Québec

Mansour, Jana
Saint-Lambert

Michaud, Marie-Julie
La Baie

Morin, Louis
 Montréal
 Philibert, Michel
 Président
 Saint-Pierre, île d'Orléans
 Poirier, Sophie
 Carleton
 3 sièges vacants

4. Le personnel du Conseil

Le Conseil permanent de la jeunesse s'appuie, pour la réalisation de ses activités, sur un secrétariat formé d'un personnel de la Fonction publique.

Au 31 mars 1997, le personnel du Conseil est composé des personnes suivantes :

Serge Bertin
 Technicien en documentation
 Louise Bisson
 Agente de recherche
 Yvan D'Amours
 Agent de recherche
 Danielle Gagnon
 Agente de secrétariat
 Marie Kronström
 Agente d'information
 René Simard
 Agent de recherche
 Danielle Tremblay
 Agente de secrétariat

5. Le budget du Conseil

Le budget du Conseil permanent de la jeunesse apparaît au livre des crédits 1996-1997 du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, au programme 01, élément 03.

Budget 1996-1997 du Conseil permanent de la jeunesse

Catégories	Budget modifié	Dépenses
• Traitements	588 341 \$	568 919 \$
• Fonctionnement	202 459 \$	183 726 \$
Transports et communications	—	75 329 \$
Services professionnels et administration	—	25 704 \$
Entretien et réparation	—	468 \$
Loyers	—	77 606 \$
Fournitures	—	4 345 \$
Matériel et équipement	—	275 \$
Total	790 800 \$	752 645 \$

II. Les séances et les comités du Conseil

1. Les séances

En 1996-1997, le Conseil permanent de la jeunesse tient cinq séances. Le maintien et l'avenir du Conseil sont au cœur des discussions tout au long de l'année. À deux reprises, à l'occasion de la 56^e et de la 59^e séance, les membres rencontrent le ministre responsable du Conseil, M. André Boisclair, notamment pour discuter de cette question. Les travaux en séance portent sur les différents thèmes prévus au plan d'action de cette année, dont le suicide chez les jeunes, la réforme de la sécurité du revenu, la réforme du Régime de rentes du Québec, les changements aux conditions d'obtention du permis de conduire pour les jeunes, le décrochage scolaire et l'exode rural des jeunes. Les membres procèdent aussi à l'adoption des avis, mémoires et autres publications produits au cours de l'année. Ils amorcent finalement des discussions sur le bilan de leur mandat qui s'achève.

2. Les comités

Le Conseil permanent de la jeunesse compte, en 1996-1997, cinq comités thématiques. Ces comités se composent d'un membre de l'exécutif, coordonnateur du comité, de membres du Conseil ainsi que d'un agent de recherche. Exceptionnellement, des experts-conseils peuvent être invités à se joindre aux travaux du comité.

Ces comités ont pour rôle de proposer des orientations au Conseil sur les dossiers particuliers, de s'assurer de la mise en œuvre des décisions du Conseil et de faire part à celui-ci de tout changement d'orientation susceptible de survenir au cours de la réalisation des travaux. Les comités thématiques participent également à la préparation des stratégies de suivi des recommandations et jouent un rôle privilégié dans l'élaboration des plans de communication.

2.1 Le comité sur la violence et sur le suicide chez les jeunes

En 1996-1997, le comité sur la violence et sur le suicide poursuit ses travaux qui portent principalement sur la préparation de l'avis, lancé le 6 février 1997 : *Le suicide chez les jeunes : S.O.S. Jeunes en détresse!* Pour la réalisation de cet avis, le comité planifie la consultation d'une centaine d'intervenants

en prévention du suicide actifs dans plusieurs régions du Québec. Il prépare un mandat de recherche qui vise à recueillir l'opinion de jeunes suicidaires sur l'utilisation des services de prévention du suicide et d'intervention au moment des crises suicidaires et le confie à des chercheurs du Centre Fernand-Séguin.

Le comité se penche également sur un projet de collaboration avec l'Association québécoise de suicidologie et l'Assurance-vie Desjardins Laurentienne qui débouchera sur la publication, à l'automne 1997, d'un répertoire des ressources et des outils offerts au Québec en matière de prévention du suicide chez les jeunes.

La composition du comité :

Stéphane Coudé
Julie Lévesque
Louis Morin
Sophie Poirier

Marc-André Dowd, coordonnateur
Yvan D'Amours, agent de recherche

2.2 Le comité sur la sécurité du revenu

Comme prévu au plan d'action du Conseil pour 1996-1997, le comité sur la sécurité du revenu est mis à contribution dans la préparation du mémoire *La réforme de la sécurité du revenu, un parcours semé d'embûches pour les jeunes*, lequel est présenté en commission parlementaire en février 1997.

Dès le printemps 1996, le comité étudie les recommandations contenues à l'intérieur des rapports produits par messieurs Camil Bouchard et Pierre Fortin, à la demande de la ministre de la Sécurité du revenu. Il oriente ensuite les travaux du Conseil en cette matière et procède à l'analyse critique du Livre vert proposant une réforme de la sécurité du revenu.

La composition du comité :

Martine Bouchard
Diane Denault
Marc-André Dowd
Christine Lagacé
Michel Philibert

Julie Lévesque, coordonnatrice
René Simard, agent de recherche

2.3 Le comité sur la réforme du Régime de rentes du Québec

Le gouvernement rend public, en juin 1996, son document de consultation sur la réforme du Régime de rentes du Québec. Le Conseil, pour sa part, avait depuis plusieurs mois inscrit à son plan d'action son intention de formuler des recommandations au gouvernement sur cette réforme qui concerne directement les jeunes générations. Un comité est formé pour analyser les enjeux et les propositions gouvernementales. À la suite de cette analyse, il formule des orientations pour le mémoire que le Conseil présente à la commission parlementaire en octobre 1996.

La composition du comité :

Diane Denault
Christine Lagacé
Julie Lévesque
Jana Mansour
Marie-Julie Michaud
Louis Morin
Michel Philibert, coordonnateur
Louise Bisson, agente de recherche

2.4 Le comité sur l'éducation

Les questions liées à l'éducation constituent un champ d'intérêt et de préoccupations constantes du Conseil. C'est pourquoi le Conseil se dote d'un comité formé de membres qui s'intéressent particulièrement à ce secteur d'activités. Le comité sur l'éducation soumet à l'ensemble des membres du Conseil des voies d'action et des positions en matière d'éducation ainsi que des propositions d'activités de suivi à donner aux différents avis et mémoires qui concernent l'éducation.

Au cours de l'année 1996-1997, les travaux du comité portent principalement sur trois dossiers. Le premier est la préparation du mémoire *Pour accroître la réussite éducative, le temps est venu...* présenté le 29 août 1996 à la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale. Le second dossier concerne la tenue de la conférence «Vivre l'école», qui souligne l'importance de la formation globale de la personne au primaire et au secondaire. Cet événement organisé avec des partenaires du monde de l'éducation se déroule à Montréal le 26 août 1996. Le comité prépare enfin les interventions du Conseil pour les Assises nationales des États généraux de l'éducation, qui se tiennent à Montréal, du 3 au 5 septembre 1996.

La composition du comité :

Diane Denault
Christine Lagacé
Yves Legault
Julie Lévesque
Marie-Julie Michaud
Michel Philibert
Sophie Poirier
Marc-André Dowd, coordonnateur
Yvan D'Amours, agent de recherche

2.5 Le comité sur l'exode rural

Les travaux portant sur l'exode rural des jeunes suivent leur cours au sein du comité et au Conseil.

En 1996-1997, les membres du comité acceptent une première version de l'avis du Conseil qui comprend une recension des écrits, un rapport général de consultation et des rapports distincts pour chaque région visitée. Par ailleurs, les membres précisent les champs à explorer dans la préparation de recommandations qui doivent leur être soumises au printemps 1997.

La composition du comité :

Diane Denault
Christine Lagacé
Marie-Julie Michaud
Louis Morin
Sophie Poirier
Michel Philibert
Julie Lévesque, coordonnatrice
René Simard, agent de recherche

III. Les activités du Conseil en 1996-1997

1. La lutte pour le maintien du Conseil

En 1996-1997, le Conseil entreprend plusieurs actions déterminantes pour garantir l'existence, le mandat et l'autonomie de l'organisme. Toutes ses activités et ses interventions sont marquées par l'incertitude soulevée par le gouvernement quant à son avenir. En effet, en mai 1996, dans un contexte de compressions budgétaires, le gouvernement manifeste son intention de redéfinir les mandats des trois conseils relevant du ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, M. André Boisclair, soit ceux de la famille, des aînés et des jeunes. Il est alors question d'une structure intergénérationnelle. Ces remises en question de la part du gouvernement font que la période de mise en candidature et de sélection des nouveaux membres du Conseil n'est pas enclenchée dans les délais prévus à la loi et que le mandat de l'équipe actuelle doit être prolongé.

Son existence étant remise en question, le Conseil alerte la presse et sollicite le réseau des organismes jeunesse. Ces derniers répondent rapidement et massivement à son invitation. Le président rappelle que le Conseil a été créé en 1987 après une consultation auprès des organismes jeunesse et un vote unanime des membres de l'Assemblée nationale du Québec, et que, depuis, il ne chôme pas. Avec une petite équipe, il met les bouchées doubles pour faire valoir les intérêts des jeunes, dont plusieurs sont non regroupés et ne disposent d'aucune voix pour mettre de l'avant leurs préoccupations. Il publie une cinquantaine d'avis et de mémoires, mène de nombreuses consultations et organise divers événements rassembleurs. Sa mission, qui consiste à cerner les problèmes rencontrés par les jeunes, à les analyser rigoureusement et à adresser des recommandations au gouvernement, en fait un organisme unique au monde.

Toutefois, le président du Conseil précise qu'il reste beaucoup de travail à faire en faveur des jeunes et que ce n'est pas en abolissant ou en coupant les ailes du seul organisme gouvernemental dirigé par des jeunes que le gouvernement prouvera sa bonne foi et son intention de leur venir en aide. Même si le Conseil n'est pas une panacée à tous les maux de la jeunesse, il a cependant fortement contribué, au fil des ans, à secouer les élus et les décideurs.

Quelque 650 organismes jeunesse de toutes les sphères d'activités (arts, éducation, politique, social, travail, loisir), de toutes les régions du Québec, écrivent au ministre responsable du Conseil, M. André Boisclair, pour lui signifier qu'ils veulent que «le gouvernement du Québec maintienne un organisme jeunesse gouvernemental autonome, dirigé par des jeunes, soutenu par une équipe de professionnels et dont la mission est de conseiller le gouvernement du Québec sur toute question relative à la jeunesse».

Les ailes jeunesse du Parti Québécois et du Parti Libéral du Québec donnent aussi leur appui au Conseil. Un groupe d'organismes jeunesse obtient une rencontre avec le ministre et fait valoir l'importance de maintenir le Conseil tout en modifiant le processus de sélection des membres.

Plusieurs organismes avec lesquels le Conseil travaille régulièrement lui apportent également leur soutien : les syndicats, des chercheurs, des associations professionnelles, des groupes communautaires, des organismes publics et parapublics, des associations patronales.

Toute cette effervescence fait en sorte que le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, M. André Boisclair, annonce le 20 décembre 1996, devant les députés réunis à l'Assemblée nationale, que le Conseil sera maintenu. Le Premier ministre, M. Lucien Bouchard, confirme lui-même la volonté du gouvernement de conserver le Conseil. Un projet de loi doit être déposé à l'Assemblée nationale avant l'été 1997.

2. Les avis et mémoires

2.1 *Le suicide chez les jeunes : S.O.S. Jeunes en détresse !* Février 1997

Dans la foulée de son rapport de recherche publié en septembre 1995, le Conseil publie en février 1997 un avis concernant la prévention du suicide chez les jeunes. En plus de présenter les résultats d'une importante recension des écrits scientifiques sur les facteurs de risque du suicide chez les jeunes et sur l'efficacité des divers programmes ou mesures de prévention, le Conseil avance une série de recommandations susceptibles d'améliorer la prévention. La publication de cet avis suscite un vif intérêt de la

part des intervenants des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et du secteur communautaire.

Dans son avis, le Conseil met d'abord en lumière le taux dramatique de suicide de jeunes Québécois et Québécoises ainsi que le rajeunissement continu des victimes. De plus, le Conseil note que les taux d'hospitalisation de jeunes pour tentatives de suicide augmentent également d'une façon alarmante. L'ampleur du problème soulève de sérieuses interrogations sur la façon dont notre société traite ses jeunes, ceux-là mêmes sur lesquels elle doit compter pour forger son avenir. Depuis trente ans, les jeunes doivent faire face à une foule de chambardements familiaux, sociaux et économiques qui touchent leur développement socio-affectif, leur santé mentale et leurs conditions de vie. De surcroît, les jeunes du Québec ne sont pas au bout de leurs peines, si on en croit les orientations et les choix récents de nos décideurs politiques et économiques. En fait, c'est toute la direction que la société prend qui fait en sorte qu'une part croissante de la jeunesse bascule dans la pauvreté, le découragement et les problèmes de toutes sortes, tels que le suicide et la toxicomanie.

Par ailleurs, la hausse continue du taux de suicide chez les jeunes ainsi que les résultats des études scientifiques ayant examiné la portée des interventions les plus courantes dans les domaines de la prévention du suicide et du traitement des jeunes suicidaires, soulèvent des questions importantes. Les ressources médicales, sociales et communautaires déployées au cours des quinze dernières années dans le secteur de la santé mentale et de la prévention du suicide sont-elles efficaces? Le Conseil déplore les ressources limitées, mais aussi le manque de leadership gouvernemental qui s'illustre par l'absence de politique ou de plan d'action concret en matière de prévention du suicide. Le Conseil souligne également le fait que les faibles ressources en prévention ne sont pas orientées prioritairement vers les groupes de jeunes les plus à risque. Il déplore que le gouvernement ne consacre pas suffisamment d'attention et d'efforts pour stimuler la concertation de tous les acteurs œuvrant dans les diverses professions ou les différents réseaux.

Le Conseil met également en relief le fait que, d'une part, la recherche évaluative sur l'efficacité des programmes actuels fait cruellement défaut, au moment même où les deniers publics sont rares et qu'ils doivent être utilisés le plus efficacement possible. D'autre part, les connaissances scientifiques dont nous disposons ne semblent pas toujours se refléter dans l'application des stratégies ou des activités, ni dans certains outils didactiques de prévention du suicide mis en place actuellement sur le terrain. Dans le réseau scolaire, les activités demeurent

très limitées, s'adressent indistinctement à tous les élèves, sans effort particulier pour rejoindre les jeunes en difficulté. Dans le réseau de la santé et des services sociaux, les activités menées auprès des jeunes en difficulté d'adaptation ou de comportement demeurent insuffisantes.

Malgré le fait que l'accès facile à des moyens mortels de suicide constitue un facteur de risque supplémentaire reconnu par la plupart des intervenants en prévention du suicide, les programmes et les activités concrètes de sensibilisation visant à réduire l'accès et la dangerosité des instruments de suicide demeurent trop rares.

Compte tenu que le taux de suicide chez les jeunes hommes du Québec est l'un des plus élevés du monde, qu'il constitue la première cause de décès chez les jeunes et que le problème touche des individus de plus en plus jeunes, le Conseil estime qu'il est urgent d'entreprendre un véritable plan d'action afin de réduire le nombre de ces tragédies. Il est grand temps que le gouvernement du Québec, et d'une façon plus particulière le ministère de la Santé et des Services sociaux, amorce, avec l'aide de ses partenaires des réseaux de la santé, de l'éducation et du secteur communautaire, un plan d'action orienté vers des cibles prioritaires que constituent les jeunes suicidaires, les jeunes atteints de troubles mentaux et ceux et celles aux prises avec une toxicomanie ou un autre problème grave d'adaptation qui menace leur santé mentale et leur vie.

La mise à contribution de tous les intervenants en contact avec des jeunes en difficulté pour des activités de dépistage et de référence constitue un élément essentiel dans la réduction des gestes suicidaires. Ensuite, le traitement adéquat des problèmes de ces jeunes par les professionnels de la santé et des services sociaux doit prolonger le dépistage. Par ailleurs, l'école doit stimuler le développement des compétences personnelles et sociales de tous les jeunes, dès le primaire, afin de mieux les outiller pour faire face aux problèmes qui pourraient les toucher. Elle doit mieux soutenir les jeunes en difficulté et leurs familles. Enfin, le Conseil présente quelques moyens concrets permettant de réduire l'accès ou la létalité des principaux instruments de suicide. Les recommandations du Conseil nécessitent peu d'argent neuf. Elles réclament, par contre, une grande volonté d'agir et de changer certaines pratiques de prévention.

2.2 La réforme de la sécurité du revenu, un parcours semé d'embûches pour les jeunes **Janvier 1997**

Après plusieurs mois d'incertitude, le ministère de la Sécurité du revenu dépose enfin son projet de

réforme en décembre 1996. Du même coup, il annonce qu'une commission parlementaire portant sur ce projet se tiendra à partir de la fin janvier 1997. Le Conseil complète alors ses activités de recherche, notamment en organisant une consultation auprès de jeunes assistés sociaux, pour établir ses positions et pour se faire entendre en commission parlementaire et dans les médias.

C'est avec impatience que le Conseil attendait le projet de réforme de la sécurité du revenu. Comment le ministère de la Sécurité du revenu allait-il répondre aux besoins des jeunes assistés sociaux tout en restreignant leur accès à cette aide de dernier recours, comme le recommandaient chacun à leur façon messieurs Camil Bouchard et Pierre Fortin ?

La réforme projetée met à l'avant-scène les difficiles conditions d'intégration sociale et professionnelle des jeunes adultes ; enfin, le gouvernement leur accorde la priorité. Le Conseil approuve également l'instauration des parcours individualisés qui permettra de sortir les jeunes des ornières tracées par des mesures d'employabilité inadéquates et inefficaces. Il appuie aussi le regroupement des services d'aide à l'emploi à l'intérieur de centres locaux et la séparation des fonctions liées à l'emploi de celles de l'aide financière. Finalement, le Conseil trouve prometteur l'introduction du caractère local et régional dans le fonctionnement des centres locaux d'emploi. Ces orientations ont d'ailleurs déjà été formulées par le Conseil dans ses différents avis et mémoires. Par contre, bien qu'essentiels, ces principes orienteurs de la réforme seront à notre avis inopérants si le ministère ne change pas plusieurs aspects de son projet.

Le Conseil est d'avis que l'aide financière accordée aux personnes assistées sociales les maintient dans un tel état de pauvreté qu'elle pose de sérieux obstacles à leur intégration sociale et professionnelle. À cet égard, la faible prestation mensuelle de base, le test discriminatoire de la contribution parentale, les coupures en cas de partage du logement et les nouvelles dispositions destinées à enrayer les problèmes de non-paiement du loyer nuisent particulièrement aux jeunes qui veulent s'en sortir.

Le Conseil n'hésite pas à affirmer que l'obligation imposée aux jeunes de 18 à 24 ans de participer à un parcours sous peine de pénalité financière est injustifiable. Cette mesure discriminatoire soulève des questions fondamentales sur l'absence d'emplois à la suite du parcours, sur la non-disponibilité des activités appropriées aux besoins et aux attentes des jeunes et sur le manque de formation des conseillers d'aide à l'emploi et leur nombre insuffisant. Cette obligation est d'autant plus injustifiable qu'elle s'appliquera à des parcours strictement axés sur la formation et les compétences, au détriment des aspects personnels et des habiletés sociales des jeunes adultes.

À l'instar des études et des personnes qu'il a consultées, le Conseil estime que le volontariat, contrairement à l'obligation proposée par la réforme, est l'une des conditions de succès du genre de démarche suggéré par le gouvernement.

Par ailleurs, la réforme reste vague en ce qui concerne le partenariat local associé au fonctionnement des centres locaux d'emploi. Or, le Conseil veut que le ministère renforce le caractère démocratique de ce partenariat en recommandant la présence de jeunes ou d'organisations jeunesse d'aide à l'intégration sociale et professionnelle à l'intérieur de chaque conseil local des partenaires.

En fait, il est inconcevable de désigner les jeunes comme étant le groupe prioritaire du nouveau régime de la sécurité du revenu tout en ne les intégrant pas officiellement dans l'exercice de concertation servant à définir les orientations locales. Pour l'instant, cela représente une incohérence manifeste, d'autant plus que le projet de réforme dit vouloir mieux concrétiser le principe de réciprocité entre le gouvernement et les jeunes.

2.3 Le Régime de rentes du Québec Pour vous, pour nous et pour nos enfants Octobre 1996

À l'automne 1996, le Conseil s'intéresse au projet de réforme du Régime de rentes du Québec. Compte tenu des enjeux de cette réforme pour les jeunes et les générations futures, le Conseil convient de présenter un mémoire devant la commission parlementaire étudiant le Livre vert du gouvernement du Québec.

Une réforme du Régime de rentes du Québec est rendue nécessaire parce qu'on craint de plus en plus que celui-ci ne puisse remplir ses obligations envers ses cotisants et cotisantes, dans un proche avenir. Avec le vieillissement de la population qui s'accroît et la diminution de la population active pouvant cotiser au régime, les cotisations actuelles ne suffiront plus pour payer les rentes des futurs bénéficiaires. Les jeunes travailleuses et travailleurs sont particulièrement en droit de se poser des questions : «Y aura-t-il assez d'argent pour nous quand nous atteindrons l'âge de la retraite ?» Si rien n'est fait pour assurer le financement à long terme du régime, les générations de travailleuses et de travailleurs nés dans les années 1980 et les décennies subséquentes pourraient recevoir à leur retraite moins que ce qu'ils auraient investi dans le régime au cours de leur vie active. Cela risque de remettre en question le maintien du régime aux yeux de ces générations qui se demandent : pourquoi payer pour un régime dont elles ne bénéficieront peut-être pas ?

Prenant position en faveur de la nécessité de sauvegarder ce régime de remplacement du revenu des travailleurs et des travailleuses, quitte à y contribuer davantage, le Conseil réclame une hausse rapide et importante du taux de cotisation au régime d'ici les sept prochaines années. Plusieurs organismes ont fait part de leurs craintes d'avoir à absorber des augmentations trop importantes du taux de cotisation. Mais, pour le Conseil, la position est claire : le fardeau d'un financement accru, rendu nécessaire pour la survie du régime, ne doit pas être reporté sur les jeunes générations d'aujourd'hui et de demain. Dès maintenant, on doit inviter au partage de la facture les générations encore au travail avant que celles-ci arrivent massivement à la retraite d'ici vingt ans et viennent hausser de façon importante le nombre de prestataires de rentes de retraite.

Par ailleurs, comme le suggère le Livre vert, d'autres moyens devront être mis en œuvre pour réaliser des économies dans le régime de manière à abaisser le taux de cotisation autour de 10 %. Dans cette optique, le Conseil recommande au gouvernement de mettre de l'avant les avenues suivantes : élargir l'assiette de cotisation en gelant et en réduisant proportionnellement l'exemption générale, et ce, dès 1997 ; faire cotiser ceux qui reçoivent une rente de retraite tout en travaillant.

De plus, le Conseil estime qu'on ne doit pas toucher à la structure des prestations actuelles, même si l'on a à supporter un taux de cotisation de quelques points plus élevés. Réduire les bénéficiaires du régime risquerait d'entraîner une détérioration des revenus des personnes à la retraite et ainsi de faire glisser bon nombre d'entre elles vers les programmes d'assistance qui, eux, sont financés par l'État. Et cela soulève des craintes quand on observe les tendances à la rationalisation de ces programmes.

En conséquence, le Conseil croit plutôt que l'on doit maintenir le taux de remplacement du revenu à 25 %, maintenir l'âge de la retraite à 65 ans, continuer à indexer pleinement les prestations et envisager d'augmenter à 25 % la période de retranchement des années de gains faibles ou nuls. Enfin, le Conseil estime que l'on doit préserver le niveau des prestations d'invalidité et de décès.

Selon le Conseil, ces propositions garantissent une certaine équité entre les générations et assurent la survie du régime pour les générations futures. Ces propositions ont également le mérite de maintenir des acquis importants du régime et de sauvegarder le niveau des prestations, protégeant ainsi le niveau de revenu escompté des personnes âgées actuelles et futures qui ont cotisé.

Dans son mémoire, le Conseil rappelle aussi que près de 840 000 jeunes âgés de 18 à 30 ans cotisent

annuellement au Régime de rentes du Québec. Mais plusieurs milliers d'autres n'y contribuent pas en raison du manque d'emplois. Devant cet état de fait, le Conseil estime que la première orientation qui devrait être privilégiée pour augmenter l'assiette de cotisation au régime est de créer des emplois. Il ne fait aucun doute que des mesures énergiques et efficaces doivent être mises de l'avant pour donner du travail aux jeunes chômeurs. En plus de contribuer à élargir l'assiette de cotisation, cela leur permettra éventuellement de bénéficier de ce régime qui, à l'heure actuelle, leur échappe.

2.4 Accès graduel à la conduite automobile : Wô les moteurs !

Août 1996

À l'automne 1996, le Conseil participe à la commission parlementaire chargée de l'étude du projet de loi n° 12 visant à réformer en profondeur le Code de la sécurité routière. Par ce projet de loi, le gouvernement veut en outre resserrer les conditions d'obtention du permis de conduire pour les jeunes.

Dans son mémoire intitulé *Accès graduel à la conduite automobile : Wô les moteurs!* le Conseil dénonce les nouvelles règles proposées qui créent deux catégories de conducteurs et conductrices : les 16-24 ans et les 25 ans et plus. Pour les premiers, le projet de loi prévoit un allongement de la période où ils devront obligatoirement être accompagnés d'un conducteur qui détient un permis de conduire valide. Le permis temporaire ou d'apprenti conducteur sera désormais en vigueur un an plutôt que trois mois. Si les jeunes suivent un cours de conduite (ce qui ne serait plus obligatoire), la période serait ramenée à huit mois. De plus, le permis probatoire, actuellement en vigueur pour deux ans pour tous les nouveaux conducteurs, ne sera applicable qu'aux seuls nouveaux conducteurs âgés de 16 à 24 ans. Pendant ces trois ans, aucune trace d'alcool sera tolérée dans le sang et le nombre de points d'inaptitude entraînant la perte du permis de conduire passera à quatre points.

Au lieu d'adopter une approche de «tolérance zéro» en matière d'alcool, le Conseil suggère plutôt au gouvernement de continuer de miser sur la prévention. D'autant plus que les campagnes percutantes des dernières années ont fait leur preuve auprès des jeunes conducteurs. Les données de la Société d'assurance automobile du Québec indiquent d'ailleurs que les infractions pour conduite avec facultés affaiblies diminuent plus rapidement chez les jeunes que chez les adultes. Le Conseil propose également au gouvernement une façon de faire plus équitable en imposant la règle du 0 % de taux d'alcoolémie pour tous les apprentis conducteurs, quel que soit leur âge.

Quant au maximum de quatre points d'inaptitude imposé aux jeunes, le Conseil trouve inacceptable qu'on n'impose pas la même norme à tous les nouveaux conducteurs, qu'ils aient moins ou plus de 25 ans. De l'avis du Conseil, il serait encore une fois plus équitable d'instaurer un système qui prévoit que tous les nouveaux conducteurs accèdent graduellement au maximum de points d'inaptitude.

Selon le Conseil, la réforme propose également des règles trop sévères et discriminatoires à l'égard des jeunes. Elle laisse entendre de surcroît qu'une majorité de jeunes ont des comportements irresponsables au volant d'une voiture, alors que ce n'est pas le cas. Des statistiques démontrent en effet qu'à peine 2,6 % des moins de 25 ans ont été impliqués dans un accident avec dommages corporels et 0,5 % ont perdu leur permis pour conduite avec facultés affaiblies. Le Conseil estime qu'il faut sévir avec force et rigueur à l'égard de tous ceux et toutes celles, jeunes ou vieux, dont la conduite automobile dangereuse comporte des risques d'accident.

2.5 Pour accroître la réussite éducative, le temps est venu... Août 1996

Répondant à l'invitation de la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale, le Conseil présente, en septembre 1996, un mémoire décrivant ses pistes d'actions prioritaires susceptibles d'accroître la réussite scolaire des jeunes. Il formule dix-huit recommandations touchant le primaire, le secondaire général et le secondaire professionnel. Le Conseil réitère plusieurs de ses recommandations présentées antérieurement, notamment au chapitre d'une aide spécialisée accrue pour les jeunes en difficulté, dès la première année et tout au long du primaire. Au secondaire, le Conseil souligne l'importance d'humaniser davantage l'école pour en faire un milieu de vie stimulant pour tous les élèves. Il recommande d'offrir davantage de projets ou de profils de cheminements nouveaux, comme la voie technologique, qui permettent de susciter la motivation des jeunes qui ne trouvent pas dans l'enseignement et le cheminement traditionnels l'intérêt ou les outils nécessaires à leur réussite. Pour le Conseil, la réussite éducative passe nécessairement par l'éclatement du moule unique et rigide actuel de l'école secondaire. Elle peut s'opérer par une diversification des projets d'études, des voies et des modes de cheminement au secondaire.

3. Les rapports, consultations et autres publications

3.1 Au nom de la loi, j'ai aussi des droits ! Guide des droits et obligations destiné aux jeunes, en cas d'arrestation et de détention Mars 1997

En collaboration avec le Regroupement des maisons de jeunes du Québec, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et la Ligue des droits et libertés, le Conseil permanent de la jeunesse lance un guide d'information destiné aux moins de 18 ans. Ce guide de poche attrayant et de consultation facile veut permettre aux jeunes de mieux connaître leurs droits, en cas d'arrestation et de détention. C'est le Regroupement des maisons de jeunes du Québec qui en assure la vente.

La plupart des jeunes ne sachant pas comment réagir lorsqu'ils sont interpellés par les policiers ou par une personne en autorité, les quatre organismes partenaires trouvent essentiel de mieux les renseigner sur les droits qui leur sont reconnus par les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés de la personne et par la *Loi sur les jeunes contrevenants*. De plus, les directions d'école, faute d'argent et de ressources spécialisées, se tournant de plus en plus vers la police pour régler des problèmes de toute nature, il devient important de mieux informer tous les jeunes du Québec de leurs droits et obligations.

3.2 Répertoire des organismes jeunesse Mars 1997

Le Conseil met à jour régulièrement son Répertoire des organismes jeunesse. L'édition 1997-1998 contient les coordonnées de 1 550 organismes liés aux secteurs d'activités suivants: culture, éducation, loisir, politique, social et travail. Ce sont des organismes sans but lucratif et non gouvernementaux actifs sur tout le territoire québécois. Ils représentent les 15-30 ans ou offrent des services principalement à cette clientèle. Cette année est marquée par la mise en place des Carrefours Jeunesse Emploi à travers tout le Québec.

3.3 «Vivre l'école». Pour la formation de jeunes solidement enracinés et engagés dans leur communauté Février 1997

Dans la foulée des États généraux sur l'éducation, plusieurs grandes tendances se sont rapidement dessinées. Parmi celles-ci, on peut noter une volonté de réviser le *curriculum* du secondaire afin de mettre davantage l'accent sur les matières dites fondamentales.

Le Conseil permanent de la jeunesse s'inquiète du sens de cette visée. Il craint en fait que le rôle de l'école ne se trouve réduit à une stricte mission d'instruction, au détriment de la préparation de chaque jeune à agir comme un citoyen actif et engagé.

Souhaitant partager cette vision avec d'autres partenaires préoccupés par le rôle de l'école, le Conseil, en collaboration avec l'Association des intervenantes et intervenants en formation personnelle et sociale, le *Magazine Jeunesse*, le Mouvement Desjardins et la Conférence des régies régionales de la santé et des services sociaux, organise, le 26 août 1996, une conférence publique sur le thème «*Vivre l'école*». Pour la formation de jeunes solidement enracinés et engagés dans leur communauté.

À quelques jours de l'ouverture des Assises nationales des États généraux sur l'éducation, des conférenciers et des conférencières de renom, dont M. Robert Bisailon, M. Camil Bouchard, M^{me} Louise Charbonneau et M^e Claude Masse, viennent discuter de la nécessité de favoriser une école qui vise le développement des compétences personnelles et sociales des jeunes. Une école qui assure le développement intégral de la personne. Une école qui reconnaît et favorise l'intégration des jeunes dans la vie de leur communauté et qui travaille en concertation avec le milieu afin d'assurer la promotion de la santé et la prévention dans une perspective globale.

Les propos des différents intervenants à la conférence publique sont réunis dans un document publié par le Conseil permanent de la jeunesse.

De plus, l'essentiel des revendications des partenaires sont contenues dans un manifeste que les participants à la conférence ainsi que d'autres personnalités sont invités à signer. Une fois signé, le manifeste est présenté à la ministre de l'Éducation, M^{me} Pauline Marois, ainsi qu'aux membres de la Commission des États généraux à l'occasion des Assises nationales, au début de septembre 1996.

3.4 La prévention du suicide chez les jeunes.

Le point de vue des intervenants **Octobre 1996**

Dans sa démarche visant la production d'un avis sur la prévention du suicide chez les jeunes, le Conseil procède à une importante consultation auprès de plusieurs types d'intervenants dans différentes régions du Québec. Ainsi, entre les mois de mars et de juin 1996, le Conseil tient 22 rencontres de consultation et interviewe près d'une centaine de personnes travaillant dans des centres de prévention du suicide, des urgences et cliniques psychiatriques, des CLSC, des écoles et des cégeps, des maisons de jeunes, des centres de santé publique ainsi que des

centres jeunesse. La consultation vise à cerner les lacunes actuelles de la prévention et à recueillir les suggestions des intervenants.

La consultation permet de distinguer un certain nombre d'éléments faisant consensus. Premièrement, l'importance de remettre en question certaines tendances socio-économiques actuelles. La plupart des personnes rencontrées soulignent que certaines transformations profondes qui ont marqué et qui marquent encore notre société augmentent le risque de suicide chez les jeunes. Deuxièmement, les intervenants mentionnent l'importance de mieux connaître le phénomène du suicide et les effets de la prévention. Ils soulignent la complexité du problème du suicide, qui, en plus, est doublée d'une méconnaissance des résultats concrets des programmes et des mesures de prévention actuellement en place. Troisièmement, les intervenants soulèvent l'importance de mieux outiller les jeunes sur le plan des habiletés sociales afin qu'ils puissent mieux faire face aux problèmes affectifs ou interpersonnels qu'ils sont susceptibles de rencontrer. Quatrièmement, les intervenants insistent sur la nécessité d'une meilleure articulation des ressources et des efforts actuels de prévention du suicide sur les scènes nationale, régionale et locale. Cinquièmement, la plupart des personnes rencontrées signalent l'importance de rejoindre davantage les jeunes hommes en difficulté, peu touchés par les approches traditionnelles de prévention, telles que les lignes d'écoute téléphonique. Ce rapport de consultation fait l'objet d'une diffusion restreinte auprès des personnes ayant participé à la consultation. Le Conseil le présente aussi en annexe de son avis *Le suicide chez les jeunes : S.O.S. Jeunes en détresse!*

3.5 Les élus municipaux : décider et agir avec les jeunes **Août 1996**

En août 1996, le Conseil publie un document d'information et de réflexion destiné aux élus municipaux du Québec afin de leur faire connaître la situation des jeunes adultes et de les inciter à poser des gestes concrets pour améliorer les conditions de vie de ces derniers. Cette décision fait suite à des rencontres avec de jeunes conseillers municipaux préoccupés par la situation des jeunes et désireux d'élaborer une politique jeunesse à l'intention des municipalités.

Le document *Les élus municipaux : décider et agir avec les jeunes* informe les élus municipaux sur la situation des jeunes Québécois et Québécoises de 15 à 30 ans à l'aide de statistiques et d'observations sociologiques. Il présente aussi diverses initiatives prises par huit municipalités en vue de permettre aux jeunes de participer au développement de leur

milieu. Le Conseil veut ainsi éveiller l'intérêt des élus municipaux pour les jeunes et les aider à assumer de nouvelles responsabilités à leur égard.

Le Conseil est d'avis que les élus municipaux sont les leaders du développement local et qu'ils ont plusieurs défis à relever. Il leur rappelle que ce serait tout à leur avantage de s'associer les jeunes qui détiennent un dynamisme et un goût du risque indispensables à la relance et à la revitalisation des milieux. De même, il les incite à partager le pouvoir avec eux et à soutenir leurs projets. Plus les jeunes s'engageront dans leurs municipalités, plus les chances sont élevées qu'ils y restent.

Ce document sert d'outil de référence au Forum jeunesse tenu dans le cadre du Congrès de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec (UMRCQ) qui a lieu en septembre à Québec. Il est aussi distribué sur demande.

3.6 Compte rendu — Conférence parallèle des jeunes sur le devenir social et économique du Québec Juin 1996

Le Conseil publie le compte rendu de la Conférence parallèle qu'il a organisée en mars 1996, pour réagir au peu de place faite aux jeunes à la Conférence sur le devenir social et économique du Québec. Plus de 300 jeunes issus d'environ 75 organismes jeunesse ont participé à cette conférence parallèle qui se tenait à l'Université du Québec, à Montréal.

Le document reprend les thèmes du développement de l'emploi, de l'accessibilité à une éducation et à une formation professionnelle de qualité, de la lutte contre l'exclusion et des finances publiques et de l'équité, qui avaient alors fait l'objet d'intenses discussions.

Plusieurs participants et participantes mettent l'accent sur la pénurie d'emplois au Québec. Une pénurie toujours aggravée par les coupures dans la fonction publique et parapublique et les restructurations dans le secteur privé. Afin de solutionner ce grave problème, des jeunes sont d'avis que le système d'enseignement doit revoir sa façon de faire au regard du manque permanent d'emplois. De plus, plusieurs s'attendent à ce que l'État soit davantage actif et incitatif dans le développement de l'emploi. Finalement, une bonne part des participants et des participantes à cet atelier se disent inquiets de la promotion tous azimuts de l'entrepreneuriat, de l'inefficacité des mesures et des moyens offerts aux sans-emploi et de l'absence de réflexion sur le nouveau sens à donner au travail et au salariat.

Dans l'atelier portant sur l'accessibilité à l'éducation et à la formation professionnelle, les jeunes

insistent pour que l'école s'ouvre à la communauté; une telle ouverture se concrétiserait par une meilleure adaptation de l'enseignement à la vie sociale et professionnelle actuelle, une collaboration nouvelle avec les organismes communautaires jeunesse et les entreprises locales, et un renouvellement de la vie démocratique scolaire en faveur des jeunes. La diversification des matières et des méthodes pédagogiques, l'éducation à la citoyenneté et l'amélioration de l'accessibilité à la formation professionnelle et à des services d'orientation sont d'autres éléments qui retiennent l'attention des participants et des participantes de façon sensible.

Pour ce qui est de la lutte contre l'exclusion, les jeunes présents à l'atelier sont unanimes à dénoncer l'exclusion montante et ses conséquences sur les plans individuel et social. Ils dénoncent les lacunes du régime de la sécurité du revenu et l'inefficacité des mesures d'employabilité. Les voies de solution évoquées : conscientiser les «bien nantis», les gouvernements et les entreprises, favoriser l'engagement et le regroupement des jeunes, forcer le partage de l'espace de vivre.

Enfin, dans l'atelier ayant pour thème les finances publiques et l'équité, les participants et les participantes signalent clairement que l'assainissement des finances publiques ne doit pas se faire par la diminution des grands programmes sociaux que sont l'éducation, la santé, la sécurité du revenu et les régimes de retraite. L'amélioration de la gestion de l'État, la mise en place d'un régime fiscal qui encourage la création d'emplois et une contribution plus large des entreprises au financement des services publics et des programmes sociaux sont les principales pistes de solution mentionnées par les jeunes.

4. Les autres activités

4.1 La consultation sur la réforme de la sécurité du revenu

Dans le cadre de ses travaux de recherche en matière de sécurité du revenu, le Conseil tient une consultation auprès de jeunes assistés sociaux au début de janvier 1997. Une douzaine de personnes ont ainsi l'occasion de faire part de leur critique du projet de réforme proposé dans le Livre vert du gouvernement *La réforme de la sécurité du revenu, un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi*.

Les commentaires entendus au cours de la soirée de consultation sont pris en considération au moment de la rédaction du mémoire du Conseil. Certaines expressions employées par les jeunes adultes sont fidèlement reprises à l'intérieur du mémoire. Généralement d'accord avec les grands principes de la réforme, ces jeunes remettent en question sa

faisabilité, compte tenu de la pauvreté dans laquelle on les maintient et du caractère obligatoire de la participation à des mesures d'intégration professionnelle inefficaces.

Il faut souligner la générosité des jeunes qui participent volontairement à cette soirée de même que la collaboration des responsables du Centre Jacques-Cartier de Québec et d'autres personnes qui travaillent avec de jeunes assistés sociaux.

4.2 La rencontre entre jeunes assistés sociaux et députés

Pour souligner à sa façon le début des travaux de la commission parlementaire portant sur la réforme de la sécurité du revenu, le Conseil organise une rencontre entre jeunes assistés sociaux et députés à l'Hôtel du Gouvernement, le 29 janvier 1997. Une vingtaine de députés des deux principaux partis politiques représentés à l'Assemblée nationale viennent écouter et discuter avec de jeunes adultes éprouvant des difficultés entraînées par le régime de la sécurité du revenu.

Tour à tour, Amélie, Frédéric et Luce prennent la parole et racontent leur histoire vécue et les problèmes qui leur sont causés par des dispositions aberrantes du régime de la sécurité du revenu. Leur message commun: le régime de la sécurité du revenu doit être révisé de façon à éliminer les incohérences et à tenir compte de notre incapacité collective à résoudre le problème du chômage des jeunes.

4.3 La rencontre avec le Comité aviseur de lutte aux drogues

À l'invitation du sous-ministre associé de la Sécurité publique, le Conseil rencontre en janvier le Comité aviseur de lutte aux drogues pour y faire valoir son point de vue sur les interventions policières dans les écoles. Ce comité est composé de représentants des principaux corps policiers et des ministères de la Sécurité publique, de la Justice ainsi que de la Santé et des Services sociaux (volet Protection de la jeunesse et application de la *Loi sur les jeunes contrevenants*). Il a notamment pour mandat d'assurer une meilleure coordination entre les interventions de lutte aux drogues, qui relèvent de la sécurité publique et de la justice, et les interventions de lutte aux toxicomanies, qui relèvent davantage du réseau de la santé et du secteur de l'éducation.

Le Conseil commence sa présentation par un rappel des événements qui l'ont conduit à se pencher sur la question de l'intervention policière de lutte aux drogues dans les écoles et à critiquer publiquement ces opérations policières. Il rappelle d'abord les cas d'abus qui lui ont été signalés au cours des dernières années, notamment quant aux méthodes

utilisées par certains policiers (menaces, intimidations, fouilles, infiltration, etc.). Il mentionne aussi des cas d'élèves expulsés de l'école sur la base de simples soupçons et non d'accusations formelles. Le Conseil fait part de son inquiétude quant aux opérations qui ont fait l'objet d'une médiatisation indécente dans certaines écoles. Il insiste également sur le fait que les opérations policières ne cadrent pas nécessairement avec la mission éducative de l'école et avec le climat qui doit y régner. Il souligne finalement le manque de coordination du travail des policiers avec les autres intervenants du milieu scolaire et le manque de ressources affectées à la prévention, qui incitent les écoles à se tourner vers les programmes policiers qui visent davantage la répression.

Pour le Conseil, la lutte aux drogues doit se faire plutôt sous le signe de la prévention et de la concertation. À cet effet, il propose qu'un cadre d'intervention soit établi dans chaque école, avec la collaboration de tous les intervenants. Ce cadre doit viser le soutien des jeunes en difficulté, être respectueux de la mission éducative de l'école ainsi que des besoins et des droits des jeunes. Il doit aussi être appuyé par des budgets suffisants.

4.4 La consultation du Groupe de travail en prévention du suicide

Au printemps et à l'automne 1996, le Conseil présente les principaux constats de ses recherches et de ses consultations sur la prévention du suicide, ainsi que les pistes prioritaires d'action qu'il privilégie, à un groupe d'experts chargés d'adresser des recommandations au ministre de la Santé et des Services sociaux pour mieux prévenir le suicide au Québec. Cette participation du Conseil s'inscrit dans le cadre des travaux qu'il mène depuis plusieurs mois sur la question de la prévention du suicide chez les jeunes.

Le groupe de travail remet son rapport en janvier 1997 et le Conseil constate avec satisfaction que plusieurs de ses suggestions ont été retenues. Le Conseil compte suivre avec intérêt les suites de ce rapport qui fera l'objet de consultations et d'actions concrètes dès l'automne 1997.

4.5 La consultation du Secrétariat à l'action communautaire autonome

Au début de l'automne 1996, les membres du Comité aviseur provisoire du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) consultent le milieu communautaire sur deux points: la composition et le mandat du Comité aviseur permanent du SACA, ainsi que les principes de financement des organismes communautaires. Les représentants du Regroupement des maisons d'hébergement jeunesse du Québec, responsables de la consultation auprès des

regroupements provinciaux d'organismes communautaires jeunesse, demandent au Conseil d'effectuer une consultation rapide auprès des regroupements régionaux de jeunes.

Le Conseil se charge d'acheminer le questionnaire préparé par le SACA et de résumer les propos recueillis auprès des regroupements régionaux de jeunes.

Ces derniers partagent généralement les avis exprimés par les autres organismes jeunesse consultés ; ils soulignent toutefois davantage les difficultés liées au démarrage d'un organisme communautaire et à l'éloignement des centres urbains. Finalement, le Conseil s'assure que les propos des regroupements qu'il a consultés soient transmis aux responsables de la consultation du secteur jeunesse.

4.6 Le Sommet sur l'économie et l'emploi

Le Conseil participe à titre d'observateur au Sommet sur l'économie et l'emploi, les 30, 31 octobre et 1^{er} novembre 1996. On se souvient que les jeunes avaient dénoncé vivement la faible représentation des jeunes à la Conférence sur le devenir social et économique du Québec, tenue en mars 1996. Le Conseil avait d'ailleurs été l'instigateur de la Conférence parallèle des jeunes sur le devenir social et économique du Québec, qui avait été en quelque sorte la réponse des organismes au refus du gouvernement d'augmenter cette représentation. En ce qui concerne le Sommet sur l'économie et l'emploi, le Conseil et les organismes jeunesse revendiquent de nouveau une meilleure représentation des jeunes au Sommet. En plus des deux fédérations étudiantes, la Fédération étudiante universitaire du Québec et la Fédération étudiante collégiale du Québec, le gouvernement convient finalement d'inviter le Regroupement des jeunes gens d'affaires du Québec et l'Association des Services d'aide aux jeunes entrepreneurs du Québec.

4.7 La présentation aux Assises nationales des États généraux de l'éducation

Dans la foulée de sa participation aux audiences publiques tenues par la Commission des États généraux sur l'éducation en octobre 1995, le Conseil participe à l'ultime étape de ce processus, soit les Assises nationales qui se déroulent à Montréal au début du mois de septembre 1996. Le Conseil y fait cinq présentations sur les thèmes suivants : la mission éducative de l'école, les *curriculum*s d'études, la dynamique pédagogique, la formation professionnelle et la confessionnalité. Concernant la mission éducative, le Conseil rappelle les valeurs de respect mutuel et d'équité entre les adultes et les jeunes qui doivent guider l'école. À titre d'exemple, il souligne

que les élèves plus faibles ne doivent pas être écartés de certaines activités parascolaires sous prétexte que leur rendement scolaire n'est pas assez élevé. De plus, le Conseil estime que l'enseignement de la morale et de la citoyenneté doit faire partie intégrante de la mission «d'instruction» de l'école. Du côté des *curriculum*s d'études, le Conseil réitère l'importance des programmes visant la formation globale de la personne et du citoyen. À propos de la dynamique pédagogique, il insiste sur la nécessité de cesser de réduire le financement des services d'encadrement des jeunes, en particulier ceux visant les élèves en difficulté. Au chapitre de la formation professionnelle, le Conseil réitère la nécessité d'une plus grande diversité et d'un meilleur accès aux filières professionnelles du secondaire. Concernant la confessionnalité des écoles, il soutient que l'école doit être libérée de tout caractère confessionnel et qu'elle doit devenir laïque.

4.8 Le Forum jeunesse de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec

L'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec (UMRCQ) fait une place aux jeunes à l'occasion de son congrès annuel de septembre 1996. En effet, l'un des forums proposés porte sur la situation des jeunes et leur participation à la vie municipale.

S'appuyant sur le document d'information et de réflexion *Les élus municipaux : décider et agir avec les jeunes*, préparé par le Conseil, ce forum permet à des élus municipaux de réagir et de soumettre des pistes d'action en réponse au désir d'engagement des jeunes. La discussion s'anime également autour de divers témoignages, dont ceux de jeunes qui participent à la vie démocratique municipale, d'un représentant du réseau des coopératives jeunesse de services et de conseillers municipaux actifs dans les milieux de jeunes. Environ 200 personnes assistent au Forum jeunesse.

4.9 La rencontre des regroupements jeunesse des régions 6 juin 1996

Les recherches faites par le Conseil au sujet de l'exode rural des jeunes lui permettent d'entrer en contact avec des regroupements jeunesse des régions. Certains existant depuis quelques mois seulement, la plupart misant sur des sources de financement aussi peu généreuses que variées, ces regroupements n'en sont pas moins actifs pour limiter l'exode rural des jeunes, pour favoriser leur participation aux différentes instances démocratiques locales et régionales et pour faciliter leur intégration sociale et professionnelle dans leur région d'appartenance.

En juin 1996, le Conseil invite douze regroupements à participer à une journée de discussions. Une journée pendant laquelle les responsables des regroupements feraient part de l'historique, des réalisations et des besoins de leur organisme respectif. Plusieurs regroupements sont représentés à cette journée et participent aux discussions avec enthousiasme. Ces groupes venant de l'Abitibi, de l'Outaouais, de Pontiac, du Bas-Saint-Laurent, de Charlevoix et de la Matapédia concluent la rencontre en faisant part de leur besoin commun de faire partie d'un réseau national des regroupements jeunesse des régions.

4.10 Le jury des Prix de la famille

À la quinzième édition des Prix de la famille de la Fédération des unions de familles, le Conseil siège comme membre du jury responsable du choix des lauréats parmi toutes les candidatures provenant des quatre coins du Québec et proposées dans trois catégories : « Famille, personne ou organisme », « Municipalités », « Entreprises PME et grandes entreprises ». Le Conseil participe à la sélection des candidatures des Prix de la famille parce que les jeunes bénéficient grandement de toutes les actions concrètes menées en faveur des familles québécoises.

Le Conseil remet l'un des prix aux récipiendaires au cours d'un événement spécial, le 15 mai 1996, à l'occasion de la Journée internationale de la famille.

5. Les travaux en cours

5.1 La recherche sur les jeunes suicidaires

Dans le contexte de ses travaux sur la prévention du suicide chez les jeunes, le Conseil juge très important de recueillir l'opinion de jeunes suicidaires à propos de leurs besoins en matière de services d'aide et des lacunes des services actuels. Cette enquête paraît essentielle aux yeux du Conseil puisque ces jeunes représentent la clientèle cible des programmes de prévention et que ce genre de consultation n'a jamais été réalisé au Québec. Le Conseil confie la mandat de mener une telle enquête à des chercheurs du Centre de recherche Fernand-Séguin de Montréal. Ainsi, au cours de l'hiver 1997, les chercheurs interviewent 24 jeunes ayant fait une ou plusieurs tentatives de suicide et recueillent leur opinion et leurs suggestions relatives aux services de prévention et d'intervention à mettre en place. Le rapport de recherche est attendu à la fin du printemps 1997. Ce projet de recherche unique, dont le financement est assuré par le Secrétariat à la jeunesse, permettra de mieux connaître les besoins de ceux-là mêmes qui constituent les principales cibles des programmes de prévention et, éventuellement, de mieux adapter les programmes à leurs besoins.

5.2 Le répertoire d'outils de prévention sur le suicide

À l'invitation de l'Assurance-vie Desjardins Laurentienne qui finance le projet, le Conseil, en collaboration avec l'Association québécoise de suicidologie, participe à l'élaboration d'un répertoire des outils de prévention du suicide chez les jeunes. Constatant la diversité et la qualité inégale des nombreux outils de prévention destinés aux jeunes, le Conseil et l'Association québécoise de suicidologie répertorient et analysent depuis plusieurs mois de nombreux programmes, des activités et du matériel écrit ou visuel actuellement offerts au Québec. Une description et une analyse critique seront contenues dans le répertoire qui sera lancé à l'automne 1997. Le Conseil espère ainsi faciliter le travail des intervenants des réseaux communautaire, scolaire, de la santé et des services sociaux, quant au choix du matériel de prévention du suicide le plus approprié.

5.3 L'exode rural des jeunes

La production d'un avis sur l'exode rural des jeunes est en cours au Conseil.

L'exode rural des jeunes n'est certes pas un phénomène nouveau. Ses causes, ses conséquences et même ses solutions sont souvent connues et bien documentées. Dans son avis, le Conseil veut toutefois s'appuyer de façon toute particulière sur les perceptions des jeunes concernant leur région d'origine. Qui sont ces jeunes qui quittent volontiers leur localité pour aller faire leur vie ailleurs ? Qui sont ceux et celles qui demandent à y rester ou à y retourner ? L'exode rural des jeunes est-il davantage un problème social ou une solution personnelle ?

Après être allé dans différentes régions et différents milieux urbains pour rencontrer des jeunes à ce sujet, le Conseil effectuait une recherche davantage documentaire et statistique. En 1996-1997, il rédige l'avis qui contient différentes recommandations. Des sujets comme les regroupements jeunesse, la relève agricole, Place aux jeunes, la formation professionnelle, le développement de l'emploi et le rôle des municipalités font l'objet d'une attention particulière.

6. La participation à des comités externes

Le Conseil est régulièrement invité, par différents organismes, à siéger sur des comités de travail ou de réflexion concernant les jeunes. Il met alors à profit son expertise sur les dossiers jeunesse et retire de cette participation une meilleure connaissance des réalités vécues par les organismes jeunesse œuvrant sur le terrain.

6.1 Le Forum pour l'emploi

Le Conseil est membre régulier du Forum pour l'emploi et siège sur le comité de coordination de l'organisme. Le Forum regroupe les principaux partenaires socio-économiques (patronat, syndicat, finances, éducation et communautaire) du Québec. Le Conseil participe à l'organisation des activités du Forum et depuis janvier 1996, à titre de membre du comité de coordination, il participe en plus à l'élaboration du plan d'action du Forum et à ses grandes orientations stratégiques. Le Forum entreprend cette année une réflexion sur son avenir.

6.2 La Fondation des centres jeunesse de Québec

Le Conseil fait partie du conseil d'administration de la Fondation des centres jeunesse de Québec, lequel a pour but de financer des projets porteurs d'espoir pour les jeunes des centres jeunesse de la région de Québec. Le Conseil assume un rôle d'administrateur et représente les jeunes. Il est aussi président du comité de sélection des projets qui, pour sa part, soutient trois projets particuliers : un dépliant pour inviter les jeunes du Centre jeunesse de Québec à soumettre des projets qui leur tiennent à cœur ; une ligne téléphonique d'aide aux parents et aux jeunes ; la mise sur pied de maisons d'entraide pour les jeunes qui sortent du Centre jeunesse de Québec sans aucune ressource. Le Conseil collabore au Challenge Mélanie Turgeon organisé par l'Association pulmonaire du Québec, en trouvant une commandite à l'équipe du Centre jeunesse de Québec. Il participe également à la conférence de presse du lancement de la campagne de financement de la Fondation.

6.3 La Société d'aide aux réseaux d'entreprises jeunesse

La Société d'aide aux réseaux d'entreprises jeunesse est un organisme qui vise à créer des réseaux entre les entreprises jeunesse ; elle se veut un moyen concret d'appui à la création d'emplois pour les jeunes par le moyen de l'entrepreneuriat. Le Conseil est membre du conseil d'administration et participe à l'élaboration des orientations stratégiques de l'organisme.

6.4 L'Office franco-québécois pour la jeunesse

Le Conseil siège sur le conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse et, à ce titre, participe à l'élaboration du plan d'action et des orientations stratégiques de l'organisme. L'Office est un organisme d'échange entre le Québec et la France dans divers secteurs d'activités. Chaque année, il permet à 1 000 jeunes d'acquérir une expérience internationale comme stagiaires.

6.5 La Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre

Cofondateur de cette coalition, le Conseil y siège en permanence depuis 1992. Composée d'une vingtaine de regroupements nationaux d'organismes communautaires engagés d'une façon ou d'une autre dans le développement de la main-d'œuvre, la Coalition travaille à faire reconnaître l'apport du réseau communautaire dans ce secteur d'activités. Les membres de la Coalition sont aussi en contact étroit avec les deux représentants du milieu communautaire qui font partie du conseil d'administration de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre.

En 1996-1997, le Conseil participe à quatre réunions formelles de la Coalition. Celles-ci portent notamment sur les positions adoptées à l'occasion du Sommet sur l'économie et l'emploi, dans la mise en œuvre du Chantier sur l'économie sociale et dans la foulée du Livre vert qui propose une réforme de la sécurité du revenu. Les conditions de survie de la Coalition de même que son financement font aussi l'objet de discussions qui se prolongeront en 1997.

6.6 Le Forum régional pour l'emploi Québec—Chaudière-Appalaches

Jusqu'en février 1997, le Conseil assume la présidence du Forum régional pour l'emploi des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches.

Ce forum est un lieu de discussions, de réflexion, de concertation et de liaison regroupant les chefs de file de différents milieux socio-économiques concernés par le développement de l'emploi.

De façon prioritaire, les membres de ce forum cherchent à développer des partenariats efficaces pour consolider les expériences existantes et à promouvoir des actions originales et novatrices pour l'intégration des jeunes au marché du travail.

Comme en 1995, le Forum organise le salon «Action Emploi Jeunesse» les 15 et 16 novembre 1996. Cet événement permet à de nombreux jeunes de découvrir les ressources du milieu, de se familiariser avec les nouvelles réalités du marché du travail, les techniques de recherche d'emploi et les rouages de l'entrepreneuriat.

Enfin, cette année, le Forum a créé un comité visant à étudier plus particulièrement la question du renouvellement des effectifs de la fonction publique québécoise. Québec étant le siège du gouvernement, l'administration publique est un employeur important de la région. Aussi, après plusieurs vagues consécutives de compressions, le poids de la fonction publique ne cesse de diminuer, ce qui n'est pas sans influencer sur la situation de l'emploi dans la région.

N'embauchant pratiquement plus, la fonction publique ne peut plus constituer un bassin intéressant d'emplois pour les jeunes. Malgré cette conjoncture, le comité du Forum veut sensibiliser les décideurs à l'importance d'assurer une relève dans la fonction publique québécoise.

6.7 Le Comité aviseur jeunes de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre

En 1996-1997 se concrétise la création du Comité aviseur jeunes de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre. À la suite d'une consultation tenue l'an dernier, 22 organismes représentant des jeunes ou intervenant auprès des jeunes dans le secteur de l'insertion en emploi sont maintenant réunis autour de la même table pour discuter des orientations communes qu'ils veulent transmettre à la Société québécoise de la main-d'œuvre.

Le mandat de ce comité est de promouvoir et d'appuyer l'intégration et la réintégration des jeunes sur le marché du travail et leur maintien en emploi. Le président du Conseil permanent de la jeunesse assume la présidence du Comité.

Cette année est consacrée à la mise en œuvre du Comité: nomination des membres, nomination du président, adoption des règlements de régie interne, etc. Deux comités de travail sont déjà mis en branle: un premier sur le suivi des actions prévues dans le cadre du Sommet pour l'économie et l'emploi, et un second sur la réorganisation des services publics d'emploi.

Dès le printemps 1997, le Comité procédera à l'élection d'un exécutif et à l'embauche d'une personne pouvant assumer ses travaux de recherche et de coordination du comité.

6.8 La Commission jeunesse du Conseil régional de développement — 04

Le Conseil est membre de la Commission sectorielle jeunesse du Conseil régional de développement — 04. Cette commission veut favoriser le regroupement et la concertation des organismes intervenant auprès des jeunes de la région 04 et proposer des actions pour améliorer la situation des 15-35 ans sur leur territoire. Cette année, la Commission se penche particulièrement sur les questions relatives à la politique active du marché du travail, au projet de la Route verte et à l'implantation des Carrefours Jeunesse Emploi. De plus, elle se préoccupe de l'implication des jeunes dans le monde municipal. À ce propos, le Conseil présente aux membres de la Commission quelques initiatives dont il rend compte dans sa publication *Les élus municipaux: décider et agir avec les jeunes*.

6.9 Le Forum sur l'adolescence en difficulté

En 1996-1997, le Conseil poursuit sa participation au Forum sur l'adolescence en difficulté.

Sous la présidence du psychologue Richard Cloutier, le Forum est constitué d'une trentaine d'intervenants désirant agir concrètement afin d'aider les adolescents en difficulté. L'Association des centres jeunesse du Québec assure l'encadrement nécessaire du Forum. La prévention, le soutien à la famille et la place du jeune dans les décisions qui le concernent sont les zones d'action privilégiées du Forum. Le Conseil s'engage plus activement dans la dernière zone qui vise à trouver des moyens pour offrir des tribunes pour s'exprimer et des réelles possibilités d'influence aux jeunes en difficulté, particulièrement à ceux hébergés dans les centres jeunesse.

6.10 Déclic, initiatives pour la formation et l'emploi des jeunes

Le Conseil siège sur le conseil d'administration de Déclic, initiatives pour la formation et l'emploi des jeunes, un organisme communautaire œuvrant en prévention du décrochage scolaire.

Cette participation est liée aux travaux du Conseil sur le décrochage scolaire et sur l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Elle apporte au Conseil des illustrations concrètes des difficultés et des réussites que vivent les organismes jeunesse œuvrant sur le terrain.

Cette année, Déclic travaille en partenariat avec le ministère de la Sécurité du revenu dans le cadre du projet AGIS. Le financement obtenu permet d'orienter les interventions auprès des décrocheurs en ciblant particulièrement les bénéficiaires de l'aide sociale, âgés de 16 à 25 ans, qui n'ont pas terminé leurs études secondaires.

6.11 Santé Québec

À l'invitation de Santé Québec, le Conseil délègue l'un de ses agents de recherche à un comité scientifique chargé de préparer les questions de la prochaine Enquête sociale et de santé. Plusieurs réunions de travail ont lieu au cours de l'année et permettent de d'élaborer une série de questions destinées à l'enquête qui sera menée en 1998. Lorsque cette enquête sera terminée, le Conseil contribuera à l'analyse des résultats et à la rédaction du rapport d'enquête.

6.12 Les tables thématiques du Forum sur le développement social

Au cours de l'automne 1996 et de l'hiver 1997, le Conseil participe aux travaux des tables thématiques mises sur pied à l'occasion du Forum sur le

développement social, organisé par le Conseil de la santé et du bien-être. Ces tables réunissent des personnes-ressources œuvrant dans les domaines concernés. Le Conseil apporte sa collaboration et son expertise des problématiques jeunesse aux quatre tables suivantes : la pauvreté ; plus qu'une question de revenu ; socialisation, participation sociale et violence ; intégration des personnes par l'emploi ; enfance-jeunesse et participation sociale.

Les documents de réflexion produits par les tables thématiques serviront de base de discussion pour les forums régionaux qui se tiendront au printemps 1997 dans la plupart des régions. Le Forum national du développement social se tiendra à l'automne 1997. Le président du Conseil permanent de la jeunesse siègera sur le Conseil de partenaires du Forum, qui réunira d'autres représentants d'organismes invités à discuter des orientations du Forum national. La nécessité de s'assurer qu'une partie de la jeunesse ne soit pas exclue de toute participation sociale motive le Conseil à prendre une part active à cette démarche.

6.13 Les Entretiens Jacques-Cartier

C'est à Montréal, du 1^{er} au 4 octobre 1996, que se tiennent les neuvièmes Entretiens Jacques-Cartier sous le thème «Les enjeux de l'emploi. À la recherche de solutions au chômage». Cette année encore, le Conseil poursuit sa collaboration avec les Entretiens Jacques-Cartier, une organisation qui regroupe des partenaires du Québec et de la région française Rhône-Alpes. Au cours de ce colloque, le président du Conseil préside une table ronde sur la place des valeurs sociales dans une stratégie de création d'emplois.

6.14 Le Regroupement provincial d'échanges et d'information des intervenants et intervenantes du secteur jeunesse

À l'initiative de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse — bureau de Québec, quelques intervenants jeunesse se réunissent en septembre 1996, pour discuter de l'émeute survenue à Québec le 24 juin 1996 et de divers incidents impliquant les jeunes. Après quelques rencontres naît un regroupement provincial qui se veut un lieu d'échanges informels entre différents partenaires communautaires et institutionnels (policiers, ministères, organismes, ville, CLSC, etc.). Le regroupement se préoccupe particulièrement de l'image des jeunes dans les médias et des jeunes de la rue.

Le Conseil assiste aux rencontres de ce regroupement qui se réunit quelques fois par année. C'est pour lui une occasion de prendre le pouls de ce qui

se passe sur le terrain au contact de ceux et celles qui interviennent quotidiennement auprès des jeunes.

6.15 Le Groupe de travail sur l'économie sociale

Dans le cadre du Sommet sur l'économie et l'emploi, le Conseil participe activement aux travaux du Groupe de travail sur l'économie sociale qui est intégré au Chantier de l'emploi. Le Conseil accepte l'invitation de la présidente du groupe, M^{me} Nancy Neamtan, parce que la question de l'économie sociale est déjà au cœur de ses préoccupations exprimées notamment dans son avis sur la pauvreté des jeunes, publié en 1993. Au sein du groupe de travail, le Conseil insiste particulièrement sur la nécessité de préparer la relève. Il lui apparaît très important que les jeunes puissent contribuer à l'émergence de projets créateurs d'emplois dans le secteur de l'économie sociale. Pour cela, ils doivent avoir la chance de vivre des expériences concrètes dans ce secteur et être en mesure d'obtenir soutien, financement et accompagnement adaptés à leurs besoins. Dans cette optique, le Conseil amène des suggestions, comme une politique de soutien à l'entrepreneuriat collectif et à l'économie sociale pour les jeunes. Il propose une politique pour l'implantation des coopératives jeunesse de services et favorise le développement de coopératives en milieu scolaire. Ce sont, de l'avis du Conseil, des conditions de réussite qui permettront à l'économie sociale de prendre son envol et de contribuer à la création d'emplois

IV. Les communications

Le Conseil appuie une partie de son action et de son influence sur des communications étroites avec les organismes jeunesse et avec la presse en général.

Ses activités de communication, de relations de presse et de relations publiques sont nombreuses et diversifiées. Elles visent à mieux faire connaître les avis, les recommandations de même que les positions du Conseil.

1. Les communiqués de presse

Entre le premier avril 1996 et le 31 mars 1997, le Conseil diffuse douze communiqués de presse, principalement pour expliquer ses positions et ses recommandations, pour contester ou dénoncer certaines décisions gouvernementales qui touchent les jeunes, pour exiger des actions de la part de ministres et de ministères, pour informer la population et les groupes de jeunes de la sortie de nouvelles publications ou encore pour signifier son appui à certaines causes.

Ces communiqués de presse touchent les sujets suivants :

- 27 mai 1996. «Le Conseil permanent de la jeunesse refuse de disparaître» Le Conseil informe les médias que le seul organisme gouvernemental dirigé par des jeunes entend se battre pour garantir son existence. Un appel aux organismes jeunesse du Québec est lancé. Ce communiqué de presse suscite six entrevues et deux articles de journaux ;
- 31 mai 1996. «Les élèves : le dernier souci des commissions scolaires et du gouvernement» Le Conseil dénonce les coupures effectuées par les commissions scolaires dans les services aux élèves alors que le nombre de jeunes et de familles qui ont un urgent besoin de services d'aide et de soutien en psychologie, en orientation, en orthopédagogie ou en travail social ne cesse d'augmenter. Il reproche au gouvernement du Québec ses compressions dans le secteur de l'éducation qui auront des conséquences terribles pour la jeunesse québécoise. Ce communiqué suscite deux entrevues et trois articles de journaux ;
- 29 août 1996. «Le Conseil permanent de la jeunesse lance un manifeste en faveur d'une école, milieu de vie» À la veille des Assises nationales des États généraux sur l'éducation, le Conseil rend public un manifeste en faveur d'une école, milieu de vie, qui favorise le développement intégral de la personne. C'est au cours d'une conférence sur le thème «Vivre l'école». Pour la formation de jeunes solidement enracinés et engagés dans leur communauté, à laquelle participent une douzaine de conférenciers et 150 personnes des milieux de l'éducation et de la santé, que le Conseil se prononce en faveur d'une école québécoise axée sur l'acquisition de compétences personnelles et sociales des élèves et non sur un *curriculum* visant uniquement des acquis scolaires. Le manifeste, signé par 300 personnes, est remis par le Conseil à la ministre de l'Éducation, M^{me} Pauline Marois ;
- 29 août 1996. «Selon le Conseil permanent de la jeunesse : assez parlé du décrochage scolaire, il faut maintenant passer à l'action !» Le Conseil dénonce l'attitude du gouvernement du Québec qui, d'un côté, parle de l'importance de lutter contre le décrochage scolaire et, de l'autre, décrète des compressions qui menacent directement l'encadrement et les différents services aux élèves. Il présente son mémoire *Pour accroître la réussite éducative, le temps est venu...* aux membres de la Commission de l'éducation sur les conditions de la réussite scolaire au secondaire. Cette présentation suscite trois articles de journaux ;
- 6 septembre 1996. «Les jeunes : une richesse pour les municipalités» Le Conseil invite les élus municipaux réunis en congrès à compter sur les jeunes pour relever les défis qui s'offrent aux différentes communautés locales et régionales. Il rend public un document intitulé *Les élus municipaux : décider et agir avec les jeunes*, destiné à multiplier les collaborations entre les générations et à ouvrir aux jeunes les lieux de décision ;
- 12 septembre 1996. «Les jeunes à l'école... et les femmes à la maison ! ? !» Le Conseil joint sa voix à celles du Comité national des jeunes de la Centrale des syndicats nationaux et de la Jeunesse ouvrière chrétienne nationale pour dénoncer la politique concernant le travail des jeunes lancée par le Conseil du patronat du Québec et la Centrale de l'enseignement du Québec. Selon les organismes jeunesse, les articles de cette politique voulant limiter le travail salarié des jeunes de moins de 16 ans sont une atteinte au

principe du droit au travail. Au lieu de vouloir réduire l'embauche des jeunes, ils proposent plutôt que tout soit mis en œuvre pour que les élèves qui veulent travailler puissent le faire dans des conditions sécuritaires qui ne nuisent pas à leur santé, en accord avec les lois sur les normes du travail et sur la santé et la sécurité au travail. Cette prise de position du Conseil suscite de nombreuses réactions dans la presse et le Conseil accorde plusieurs entrevues sur ce sujet controversé;

- 22 octobre 1996. «Le Régime de rentes du Québec: agir vite pour assurer l'équité entre les générations» Dans son mémoire *Le Régime de rentes du Québec. Pour vous, pour nous et pour nos enfants* qu'il présente en commission parlementaire, le Conseil précise que le Régime de rentes ne doit pas être remis en question. Pour le maintenir et faire en sorte que les générations à venir puissent en bénéficier, il demande au gouvernement du Québec d'augmenter rapidement et de façon importante le taux de cotisation au régime. Ce communiqué suscite deux entrevues;
- 22 octobre 1996. «Les nouvelles règles d'obtention du permis de conduire: le Conseil permanent de la jeunesse dénonce la discrimination envers les 16-24 ans» Le Conseil trouve discriminatoires et trop sévères les nouvelles conditions d'obtention du permis de conduire que le gouvernement du Québec envisage d'imposer à tous les nouveaux conducteurs âgés entre 16 et 24 ans. Citant son mémoire *Accès graduel à la conduite automobile: Wô les moteurs!* il recommande au gouvernement du Québec de faire preuve de plus d'équité, c'est-à-dire d'imposer la tolérance zéro à tous les nouveaux conducteurs, quel que soit leur âge, pendant trois mois et d'imposer la norme actuelle du taux d'alcoolémie (80 mg d'alcool/100 ml de sang) à tous les autres. Le Conseil trouve injuste de limiter à quatre le nombre de points d'inaptitude pour les seuls nouveaux jeunes conducteurs de moins de 25 ans, et ce, pendant trois ans. Il recommande plutôt d'instaurer pour tous les nouveaux conducteurs un accès graduel au maximum de points d'inaptitude (quinze). Ce communiqué suscite sept entrevues et prend une place importante dans l'actualité; un éditorial et cinq articles de journaux portent sur le sujet;
- 11 décembre 1996. «Les jeunes et l'aide sociale: le gouvernement aussi aura des comptes à rendre» Le Conseil réagit avec scepticisme à la réforme de la sécurité du revenu présentée par la ministre de la Sécurité du revenu, M^{me} Louise Harel. Il trouve que la réforme en question souffre d'un manque évident de réalisme. Elle s'appuie, entre autres, sur un système d'éducation qui subit de lourdes compressions budgétaires, sur des administrations locales et régionales en pleine réorganisation et sur des partenaires — les employeurs — qui n'ont pas encore démontré leur volonté d'être au rendez-vous quand il s'agit d'aider les jeunes. Le Conseil s'oppose à ce que les jeunes soient obligés de suivre un parcours individualisé sous peine de coupures alors que le système n'est pas prêt à les recevoir. Le Conseil pense qu'il ne faut pas susciter de faux espoirs chez les jeunes et que des emplois doivent être créés. Il annonce sa participation à la commission parlementaire qui devrait avoir lieu sous peu;
- 30 janvier 1997. «La réforme de la sécurité du revenu, un parcours semé d'embûches pour les jeunes» Le Conseil présente les grandes lignes du mémoire destiné aux membres de la commission parlementaire. Il affirme que les mesures contenues dans ce projet de réforme appauvriront davantage les jeunes les plus pauvres tout en augmentant les exigences envers les 18-24 ans. Le Conseil analyse le projet de loi sous ses trois dimensions: l'aide financière, l'aide à l'insertion professionnelle et le développement local. Il soumet dix-sept recommandations à la ministre. Ce dossier suscite plusieurs entrevues et une participation à la plupart des lignes ouvertes des radios, surtout pour l'aspect de l'obligation alimentaire des parents envers leurs enfants. À la suite du communiqué de presse et de la présentation en commission parlementaire, dix-huit articles sont publiés dans la presse;
- 6 février 1997. «Le suicide chez les jeunes: S.O.S. Jeunes en détresse!» Le Conseil rend public son avis sur la prévention du suicide chez les jeunes, dans lequel il dresse une série de recommandations visant à soutenir davantage les jeunes aux prises avec des difficultés majeures. Voir la section «Les conférences de presse» pour le bilan média;
- 11 mars 1997. «Au nom de la loi, j'ai aussi des droits! Un guide essentiel pour les jeunes» Dans le but de permettre aux jeunes de moins de 18 ans de mieux connaître leurs droits en cas d'arrestation et de détention, quatre organismes lancent un guide de poche. Il s'agit du Conseil permanent de la jeunesse, de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, de la Ligue des droits et libertés et du Regroupement des maisons de jeunes du Québec. Voir la section «Les conférences de presse» pour le compte rendu médiatique des entrevues accordées aux médias.

2. Les lettres ouvertes

Le Conseil fait également parvenir aux quotidiens du Québec sept lettres ouvertes ayant trait à différents sujets :

- 10 septembre 1996. «Vivre l'école. Pour la formation de jeunes solidement enracinés et engagés dans leur communauté» Le Conseil envoie aux médias le texte intégral du manifeste ;
- 20 septembre 1996. «Le travail rémunéré des jeunes : un faux problème» Le président du Conseil précise la position du Conseil quant au travail rémunéré des jeunes pendant l'année scolaire. Rappelant que le travail constitue pour les jeunes une façon de prendre part activement à la société, d'expérimenter le marché du travail et d'alléger le fardeau familial, le Conseil trouve important de les soutenir dans cette démarche. Il lance une invitation au Conseil du patronat du Québec et à la Centrale de l'enseignement du Québec, signataires d'une politique à l'intention des employeurs visant à mieux encadrer le travail des jeunes de moins de 16 ans : celle d'aider les jeunes à travailler de façon responsable et sécuritaire plutôt que de s'y opposer et de limiter le travail à quinze heures par semaine.

Le Conseil ne partage donc pas l'optique de ces organismes qui n'hésitent pas à associer étroitement et de façon équivoque le travail au décrochage scolaire. Les recherches du Conseil ne concluent pas à des liens de cause à effet aussi étroits entre ces deux phénomènes (voir l'avis *Élèves au travail. Le travail des jeunes du secondaire*). Selon le Conseil, au lieu d'empêcher les jeunes de travailler, ces organismes devraient plutôt unir leurs efforts pour que les jeunes qui travaillent le fassent de façon responsable, soutenus en cela par leurs parents et leurs enseignants, et aussi de façon sécuritaire, en connaissance des lois qui régissent le marché du travail. Ils doivent obliger les employeurs qui engagent des jeunes à respecter les lois actuelles qui encadrent les normes du travail, la santé et la sécurité au travail. Cette lettre est reprise dans deux quotidiens ;

- 16 octobre 1996. «Accès graduel à la conduite automobile : Wô les moteurs!» Le Conseil s'oppose à la volonté du gouvernement du Québec de resserrer aussi drastiquement pour les 16-24 ans les règles d'attribution du permis de conduire. Il rappelle que, dans ce projet de réforme, la tolérance zéro concernant l'alcool au volant ne s'adresse qu'aux nouveaux *jeunes* conducteurs et que, dans ce sens, elle est discriminatoire. Cette mesure répressive remet en question l'approche préventive qui fonctionne pourtant

très bien avec les jeunes. Le Conseil dénonce l'extrême sévérité du système de points d'inaptitude : un maximum de quatre, au lieu de quinze. Cette lettre ouverte est publiée dans trois quotidiens ;

- 18 octobre 1996. «Le Régime de rentes du Québec. Pour vous, pour nous et pour nos enfants» Le Conseil considère le Régime de rentes du Québec comme un des éléments majeurs de la sécurité sociale au Québec. Il veut qu'il survive pour les générations à venir et demande de hausser très rapidement et de façon importante le taux de cotisation au régime. D'autres recommandations sont également formulées dans son mémoire intitulé *Le Régime de rentes du Québec. Pour vous, pour nous et pour nos enfants*. Cette lettre ouverte est reprise dans trois quotidiens ;
- 29 novembre 1996. «Les suites du sommet, pour les jeunes : pas de quoi pavoiser!» Au lendemain du Sommet sur l'économie et l'emploi de l'automne 1996, le Conseil fait connaître son analyse dans une lettre ouverte. Il s'interroge sur la portée des décisions découlant de cet exercice pour les jeunes. S'intéressant en premier lieu à l'emploi, le président se demande où est l'espoir. Avec 150 000 jeunes de moins de 30 ans à la recherche d'un emploi et 270 000 autres personnes plus âgées dans la même situation, le bilan du sommet est bien mince : au mieux, la création de 73 000 emplois d'ici l'an 2000 ! Dans un contexte de compressions des dépenses et de lutte au déficit, le Conseil est par ailleurs sceptique quant à la promesse d'ouvrir la fonction publique aux jeunes. De plus, le Conseil fait le point sur la formation professionnelle et sur les frais de scolarité. Il s'inquiète enfin du sort réservé à la clause d'appauvrissement zéro, clause qu'il endosse pleinement, les moins de 30 ans détenant le triste championnat de la pauvreté au Québec ;
- 17 janvier 1997. «Propos de jeunes sur la réforme de l'aide sociale : on n'a pas d'air pour respirer» Le Conseil fait parvenir aux médias une lettre résumant les commentaires de jeunes bénéficiaires de l'aide sociale à propos de la réforme de la sécurité du revenu. Ces propos, parfois durs, parfois tendres, relatent autant leurs inquiétudes, leurs difficultés de vivre que leurs réflexions sur leur vie et sur la société. Ils sont repris surtout à la radio ;
- 3 février 1997. «Rencontre entre jeunes assistés sociaux et députés» Le Conseil résume les témoignages que trois jeunes prestataires de la sécurité du revenu ont livrés aux députés de l'Assemblée nationale, le soir de l'ouverture de la commission parlementaire sur la réforme de

la sécurité du revenu. C'est au cours d'une rencontre organisée par le Conseil pour sensibiliser les députés aux conditions de vie de jeunes assistés sociaux que les jeunes ont pu ainsi s'exprimer;

- 11 février 1997. «La réforme de la sécurité du revenu, un parcours semé d'embûches pour les jeunes» Dans cette lettre ouverte, le Conseil résume les conséquences qu'aura le projet de réforme sur la vie des jeunes prestataires de la sécurité du revenu. Il dénonce les éléments qui lui semblent inacceptables : la faible prestation mensuelle de base, le test discriminatoire de la contribution parentale, les coupures en cas de partage du logement, l'obligation imposée aux 18-24 ans de participer à un parcours sous peine de pénalité financière. Elle est publiée dans quatre quotidiens.

3. Les conférences de presse

Au cours de cette même période, le Conseil convoque la presse à trois conférences de presse, qui ont lieu à Montréal.

Le 28 août 1996, le Conseil tient une rencontre de presse à l'Hôtel Méridien, en collaboration avec l'Association des intervenants et intervenantes en formation personnelle et sociale. C'est l'occasion pour les deux organismes de rendre public le manifeste «*Vivre l'école*». Pour la formation de jeunes solidement enracinés et engagés dans leur communauté et de présenter les conférenciers participant à la conférence publique qui suit.

Le 6 février 1997, le Conseil convoque la presse au lancement de son avis *Le suicide chez les jeunes : S.O.S. Jeunes en détresse!* Devant une trentaine de journalistes, le président, Michel Philibert, le vice-président, Marc-André Dowd, et l'auteur, Yvan D'Amours, résument d'abord le contenu du document, puis répondent aux questions des journalistes. Tous les médias nationaux sont présents et une couverture réseau est assurée autant par la radio, la télévision que par la presse écrite. L'avis du Conseil est traité comme une nouvelle. L'auteur et les membres de l'exécutif accordent quelque 40 entrevues sur le sujet et sur les recommandations du Conseil, ce qui donne lieu à 25 articles de presse. La presse anglophone est particulièrement présente et attentive aux constats et demandes du Conseil.

Le 11 mars 1997, le Conseil, de concert avec trois autres organismes, procède au lancement du guide *Au nom de la loi, j'ai aussi des droits!* destiné aux jeunes de moins de 18 ans, en cas d'arrestation ou de détention. M^{me} Joanne Doucet, directrice du Regroupement des maisons de jeunes du Québec, M^c Claude Filion, président de la Commission de la

protection des droits de la personne et des droits de la jeunesse, M^{me} Lucie Lemonde, présidente de la Ligue des droits et libertés, et M. Michel Philibert, président du Conseil permanent de la jeunesse, répondent aux questions des journalistes. La conférence de presse a lieu dans les locaux de l'Hôte Maison, une maison de jeunes située sur la rue Boyer, à Montréal, et une dizaine de journalistes s'y présentent. Dix-sept entrevues sont accordées par la suite.

4. Les entrevues sollicitées par les médias

Le Conseil sollicite régulièrement la presse pour faire connaître ses positions, mais il est aussi fréquemment sollicité par la presse pour réagir à l'actualité ou pour faire part de son point de vue sur un sujet qui concerne les jeunes. Le Conseil accepte ces invitations lorsqu'il détient l'expertise nécessaire.

Ainsi, au cours de la dernière année, le président, les vice-présidents et les agents de recherche du Conseil accordent des entrevues ou participent à des émissions portant sur les sujets suivants : les relations et l'équité entre les générations, le Sommet sur l'économie et l'emploi, l'avenir du Conseil permanent de la jeunesse, les jeunes nés en 1976 (Les 20 ans de l'*Actualité*), l'emploi, la nouvelle Loi sur l'assurance-emploi, le chômage et la précarité chez les jeunes, la rémunération des étudiants-stagiaires, le désir de faire des enfants, la violence, la contribution parentale, l'intervention policière dans les écoles, la police de Sainte-Foy et sa liste de conseils intitulée «Pour faire de vos enfants de parfaits délinquants», les coupures dans l'éducation, la pauvreté des jeunes et le désengagement de l'État, le budget du gouvernement du Québec, les jeunes et le pouvoir, le rôle des jeunes dans la société, les jeunes femmes et la condition féminine, le droit de vote à 16 ans, les jeunes de la rue, les jeunes qui vivent chez leurs parents, les jeunes et la droite, la retraite des aînés, le décrochage scolaire, le développement régional, l'endettement étudiant, les diplômés et le marché du travail, les jeunes leaders.

5. Le soutien aux médias

L'agente d'information du Conseil, de concert avec les agents et les agentes de recherche, répond régulièrement aux demandes formulées par des recherchistes et des journalistes. Il s'agit de fournir rapidement de l'information relative à un sujet particulier, de coordonner la participation des membres de l'exécutif à des émissions de radio ou de télévision, de trouver des jeunes pouvant donner leur opinion dans des émissions de radio ou de télévision, de

diriger les personnes vers des organismes jeunesse ou encore de fournir des précisions sur le rôle, les dossiers et les positions du Conseil.

6. Les allocutions

Le président, les vice-présidents et les agents de recherche prononcent seize allocutions, répondant ainsi à l'invitation de groupes de jeunes, d'organismes communautaires, privés et publics, d'associations et d'établissements scolaires de plusieurs régions du Québec.

Ils abordent les questions suivantes : l'emploi, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, l'exclusion, le rôle de l'école, le suicide chez les jeunes, la formation et l'emploi, les mesures d'intégration professionnelle des jeunes, les regroupements de jeunes, faire avec ou sans les jeunes, les nouvelles réalités du marché du travail, les perspectives d'avenir, comment bâtir des solidarités pour vaincre l'exclusion des jeunes, les médias communautaires et les jeunes, et l'évaluation du projet Action Emploi Jeunesse.

7. Les demandes d'information formulées au Conseil

Tous les jours, le Conseil reçoit des demandes d'information auxquelles il se fait un devoir de répondre le plus rapidement possible. Ces demandes varient beaucoup : elles concernent les positions et les publications du Conseil, les services ou les recours pour les jeunes, les organismes jeunesse présents en région, etc. Le Conseil fournit également des renseignements plus spécialisés, comme des statistiques, aux groupes, aux chercheurs et aux spécialistes qui sont à la recherche d'informations particulières sur les 15-30 ans.

En 1996-1997, parmi les diverses demandes faites au Conseil, on compte plus de 20 demandes d'appui à des projets de jeunes ou s'adressant aux jeunes.

8. Le Remue-méninges Express

Selon les besoins, le Conseil fait parvenir à tous les organismes jeunesse du Québec un feuillet de 8 1/2 po sur 11 po, recto verso, qui fait le point sur l'évolution de ses dossiers.

En mai 1996, sachant son existence menacée, le Conseil réagit rapidement. Il publie un Remue-méninges Express qui fait le point sur ses actions et ses publications réalisées depuis sa création en 1987. Selon le président, il reste encore trop de travail à faire pour abolir le seul organisme jeunesse dirigé par des jeunes. Le Conseil demande aux organismes jeunesse de l'appuyer dans ses efforts de survie et

les invite à signer une lettre d'appui demandant son maintien comme *organisme jeunesse gouvernemental autonome, dirigé par des jeunes, soutenu par une équipe de professionnels de la recherche et des communications et dont le mandat est de conseiller le gouvernement du Québec sur toute question relative à la jeunesse.*

Dans le numéro de juin 1996, encouragé par le nombre d'appuis reçus non seulement des organismes jeunesse mais aussi de toutes les organisations avec lesquelles il travaille depuis des années, le Conseil fait le suivi de son action. Il invite les organismes qui ne se sont pas manifestés à adhérer au mouvement. Il publie de larges extraits de témoignages provenant de tous les coins du Québec. Il diffuse la liste des organismes qui l'ont appuyé.

Dans le numéro d'octobre 1996, le Conseil informe ses partenaires des derniers développements quant à sa survie. Il déplore le fait que le processus conduisant à la nomination des membres ne soit pas encore enclenché. Par ailleurs, le Conseil présente ses activités des derniers mois : sa participation aux États généraux sur l'éducation, au Forum jeunesse de l'Union des municipalités régionales de comté, au Comité aviseur jeunes de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre et aux travaux du groupe de travail de M^{me} Nancy Neamtan sur l'économie sociale ; ses sorties publiques au sujet de la politique de la Centrale de l'enseignement du Québec et du Conseil du patronat du Québec concernant le travail rémunéré des jeunes pendant leurs études. Le Conseil présente également ses positions quant à la réforme du Régime de rentes du Québec. D'autre part, s'opposant au resserrement drastique des conditions d'obtention du permis de conduire pour les conducteurs âgés de moins de 25 ans, il résume son mémoire sur le sujet. Il annonce un avis sur la réforme de la *Loi sur la sécurité du revenu*. Finalement, le Conseil explique l'objectif du manifeste « *Vivre l'école* ». *Pour la formation de jeunes solidement enracinés et engagés dans leur communauté* et de la conférence organisée sur ce thème.

V. Le centre de documentation

Le centre de documentation est un instrument de travail à l'usage des membres du Conseil et de son équipe de recherche. Le responsable du centre répond toutefois bon an mal an à une centaine de demandes de renseignements provenant de l'extérieur et il accueille, à l'occasion, des chercheurs intéressés par les questions liées à la jeunesse. On y compte, en date du 31 mars 1997, plus de 2 800 documents.

La collection est principalement constituée de publications gouvernementales. À celles-ci s'ajoutent des textes législatifs, des ouvrages de référence, des études et des rapports de recherche particuliers.

L'ensemble de la documentation couvre notamment les secteurs des affaires sociales et de la santé, de l'éducation, de la culture, du travail et de la pauvreté. L'acquisition d'ouvrages portant sur la jeunesse est privilégiée.

Le centre de documentation regroupe par ailleurs près d'une centaine de périodiques et on y conserve des dossiers de presse mis à jour régulièrement.

Le centre possède également une section spéciale consacrée aux documents d'information générale ou particulière provenant des organismes jeunesse et de quelques organismes jeunesse étrangers.

Annexe 1

Liste des publications du Conseil permanent de la jeunesse

Avis

- *Avis sur le projet de plan d'action 1989-1991 du Secrétariat à la jeunesse* (1989).
- *Avis sur les jeunes et la fonction publique* (1989).
- *La clef de la formation professionnelle offerte en milieu scolaire* (1990).
- *Une «cure de jeunesse» pour l'enseignement collégial* (1992).
- *«Dites à tout le monde qu'on existe...» Avis sur la pauvreté des jeunes* (1993).
- *Élèves au travail. Le travail des jeunes du secondaire en cours d'année scolaire* (1992).
- *Être jeune et parent... oui mais...* (1990).
- *Faire avancer l'école: vers où? Pour qui?* Avis concernant le document *Faire avancer l'école* soumis à la consultation par la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (1993).
- *Les jeunes et la réforme de l'aide sociale* (1988).
- *L'obligation alimentaire entre les grands-parents et leurs petits-enfants.* Avis conjoint présenté à M. André Boisclair, ministre délégué aux Relations avec les citoyens (1996).
- *Parce qu'on existe: l'urgence d'une politique jeunesse* (1996).
- *Priorité à la jeunesse, passons du discours à l'action.* Avis au Groupe de travail pour les jeunes, ministère de la Santé et des Services sociaux (1991).
- *«Raccrocher» l'école aux besoins des jeunes* (1992).
- *La réforme de la santé et des services sociaux: les enjeux pour les jeunes et pour les organismes communautaires «jeunesse»* (1990).
- *Le suicide chez les jeunes: S.O.S. Jeunes en détresse!* Avis du Conseil permanent de la jeunesse au sujet de la prévention du suicide auprès des jeunes (1997).
- *L'aide financière aux étudiants: les nouvelles orientations gouvernementales* (1990).
- *Assurer une place pour la relève culturelle et artistique.* Commentaire sur l'étude intitulée: «Une politique de la culture et des arts» (1991).
- *Développement énergétique: ne pas se laisser bercer par le courant.* Mémoire présenté à l'occasion du Débat public sur l'énergie au Québec (1995).
- *L'éducation dans tous ses états.* Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur l'éducation (1995).
- *Formation professionnelle: les jeunes exigent un coup de barre.* Mémoire présenté à la Commission spéciale sur la formation professionnelle portant sur le projet de loi 90 «Loi favorisant le développement de la formation professionnelle» (1995).
- *Les jeunes et l'avenir politique et constitutionnel du Québec.* Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (1990).
- *Les jeunes familles monoparentales et les pensions alimentaires.* Mémoire concernant le projet de loi 60 facilitant le paiement des pensions alimentaires présenté à la Commission des affaires sociales (1995).
- *Ne nous inquiétons pas de l'avenir, préparons-le!* Mémoire à la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec (1995).
- *Partenaires pour une jeunesse compétente et compétitive* (1992).
- *Pour accroître la réussite éducative, le temps est venu...* Mémoire à la Commission de l'éducation (1996).
- *Pour une participation significative des jeunes au sein de la fonction publique québécoise.* Mémoire à la Commission parlementaire du budget et de l'administration (1990).
- *La réforme de la sécurité du revenu, un parcours semé d'embûches pour les jeunes.* Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales au sujet du Livre vert intitulé *La réforme de la sécurité du revenu, un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi* (1997).

Mémoires

- *Accès graduel à la conduite automobile: Wô les moteurs!* Mémoire concernant le projet de loi n° 12 modifiant le Code de la sécurité routière présenté à la Commission de l'aménagement et des équipements (1996).

- *Le régime d'aide financière aux étudiants : maintenir le cap malgré la tourmente*. Mémoire présenté au Groupe de travail sur le régime d'aide financière aux étudiants du ministère de l'Éducation (1995).
- *Le Régime de rentes du Québec. Pour vous, pour nous et pour nos enfants*. Mémoire portant sur le document de consultation sur la réforme du Régime de rentes du Québec *Pour vous et vos enfants : garantir l'avenir du Régime de rentes du Québec* présenté à la Commission des affaires sociales (1996).
- *Les maisons d'hébergement pour jeunes : état de la situation* (1989).
- *Mémoire à la Commission royale sur les peuples autochtones, présenté par le groupe des vingt-deux jeunes participants et participantes à la rencontre Pour mieux se comprendre*, organisée par le Conseil permanent de la jeunesse les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 1993 (1994).
- *Les organismes d'insertion professionnelle pour les jeunes*. Rapport de recherche (version révisée) (1993).
- *Par des jeunes, pour des jeunes*. Dépliant (1994).
- *Le point sur la délinquance et le suicide chez les jeunes* (1995).
- *Projet «Jeunes et Société»*. Textes de réflexion (1991).
- *Remue-ménages*. Bulletin d'information destiné aux organismes jeunesse et aux partenaires du Conseil.
- *Remue-ménages Express*. Feuillet destiné aux organismes jeunesse.
- *Répertoire des organismes jeunesse*. Édition 1997-1998.
- *«Vivre l'école»*. Pour la formation de jeunes solidement enracinés et engagés dans leurs communautés. Textes des conférences (1997).

Rapports, études et documents divers

- *Au nom de la loi, j'ai aussi des droits! Guide des droits et obligations destiné aux jeunes en cas d'arrestation et de détention* (1997). Cette publication est coéditée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le Conseil permanent de la jeunesse, la Ligue des droits et libertés et le Regroupement des maisons de jeunes du Québec.
- *Compte rendu — Conférence parallèle des jeunes sur le devenir social et économique du Québec* (1996).
- *Les couleurs de la jeunesse... noir sur blanc*. Rapport des Audiences publiques sur la jeunesse (1989).
- *Les élus municipaux : décider et agir avec les jeunes*. Document d'information et de réflexion préparé à l'intention des élus municipaux participant au Congrès 1996 de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec (1996).
- *La formation professionnelle et les jeunes*. Rapport (1990).
- *La formation professionnelle initiale : un outil de développement pour les jeunes et leur région*. Document de travail et de réflexion préparé pour le Groupe de travail sur la relance de la formation professionnelle et technique du ministère de l'Éducation (1995).
- *Heille, j'existe, moi! Propos de jeunes*. (1994).
- *Jeunes adultes et précarité : contraintes et alternatives*. Actes du colloque tenu à l'occasion du 62^e congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), mai 1994, Université du Québec à Montréal (1995).
- *Jeunes et Société*. Propos sur la pauvreté, l'emploi, le féminisme, les communautés culturelles, les autochtones et la culture et les valeurs des jeunes du Québec (1991).

Également disponibles au Conseil :

- *Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse*. L.R.Q., chapitre C-59-01. Éditeur officiel du Québec (1990).
- *Loi modifiant la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse*. Projet de loi 25 (1992, chapitre 30). Éditeur officiel du Québec (1992).
- *An Act respecting the Conseil permanent de la jeunesse*. R.S.Q., chapitre C-59-01. Éditeur officiel du Québec (1990).
- *An Act to amend the Act respecting the Conseil permanent de la jeunesse*. Bill 25 (1992, chapter 30). Éditeur officiel du Québec (1992).

Composition typographique : Compélec inc.
Achévé d'imprimer en juillet 1997
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville